



2022

Rapport
du budget primitif

.....

toulouse
métropole

Table des matières

Contexte économique et financier	3
Budget consolidé	5
Budget principal	7
I. La chaîne de l'épargne et l'équilibre du budget.....	7
II. La section de fonctionnement.....	7
A. Les recettes de fonctionnement.....	7
1. Impôts, taxes et compensations fiscales.....	8
2. Les dotations et participations.....	13
3. Les produits des services.....	14
B. Les dépenses de fonctionnement.....	15
1. Les reversements de fiscalité	16
2. Les achats de biens et services	17
3. Les charges de personnel	17
4. Les subventions, participations et contributions.....	18
III. L'investissement et son financement.....	20
A. Les dépenses d'investissement.....	20
B. La Programmation Pluriannuelle d'Investissement	21
C. Le financement de l'investissement	24
1. Les ressources propres	24
2. L'emprunt	25
IV. L'endettement.....	26
A. L'endettement du budget principal.....	26
B. Présentation consolidée de tous les budgets	27
Budget annexe Assainissement	29
Budget annexe Eau Potable	31
Budget annexe IMT.....	34
Budget annexe Activités Immobilières.....	36
Budget annexe Lasbordes.....	38
Budget annexe Oncopôle	40
Budget annexe Orchestre National et Théâtre du Capitole.....	42
Budget annexe Crématorium.....	44
Budget annexe Pompes Funèbres	46
Budget annexe Collecte et Valorisation des Déchets.....	48
Budget annexe GEMAPI.....	50
Budget annexe ZAC FRANCAZAL	53

Contexte économique et financier

1. L'année 2022 devrait être marquée par la poursuite de la reprise économique et une stabilité du cadre financier des collectivités.

Les perspectives économiques de la France sont marquées par la poursuite de la reprise entamée en 2021 (+6% pour le PIB français), avec une croissance qui pourrait s'approcher des 4% en 2022. Cette situation favorable devrait s'accompagner d'une inflation globalement modérée (+1,7% selon la banque centrale européenne) et d'une remontée mesurée des taux d'intérêt. Les équilibres financiers de Toulouse Métropole vont être influencés par ce contexte régional, national et mondial, qu'il s'agisse de la reprise de la progression de la part forfaitaire des bases de fiscalité et, en contrepoint, de l'augmentation du coût de production du service public.

En discussion au parlement jusqu'à la fin de l'année, la loi de finances pour 2022 prévoit dans sa version initiale, pour le bloc communal, un ajustement à la nouvelle architecture fiscale des indicateurs (potentiel financier, potentiel fiscal...) qui permettent de déterminer les dotations. A ce stade, le projet prévoit que ces indicateurs incluront de nouvelles impositions (droits de mutation à titre onéreux perçus par les communes, taxe sur les pylônes électriques...). Cependant comme en 2021, les effets de la réforme fiscale sur les indicateurs seront neutralisés.

Faisant suite au rapport Rebsamen sur le financement du logement social, les députés ont en seconde lecture adopté un amendement visant à la compensation des exonérations de taxe foncière. L'impact de cette mesure pour Toulouse Métropole pourra être chiffré lorsque les périmètres géographiques et d'exonération concernés seront précisés.

2. Les équilibres financiers de Toulouse Métropole sont toujours impactés par le contrecoup de l'impact de la crise sanitaire sur la fiscalité économique.

La progression de près de 100 M€ des recettes de fonctionnement s'explique à titre principal par la bascule de foncier bâti opérée dans le cadre du dispositif d'harmonisation fiscale de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). La contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pourrait quant à elle être en recul de près de 11 M€, 2022 étant l'année la plus impactée avec un effet « retard » de la crise économique sur le produit perçu, après une année 2021 déjà en recul (2020 : 107 M€ ; 2021 : 98 M€ ; 2022 : 87 M€). Le produit de la taxe sur le foncier bâti progresserait de près de 10 M€ à périmètre constant, compte tenu d'une revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité proche de 2%, et ce malgré une anticipation d'une progression des bases physiques mesurée. Le produit de TVA transféré, dans le cadre de la réforme fiscale ayant conduit à la suppression de la taxe d'habitation, progresserait quant à lui de près de 11 M€ (+5% environ) suivant les dernières données de progression du PIB connues au moment de l'élaboration du budget.

La progression de près de 9% des dépenses réelles de fonctionnement est directement liée au renversement de fiscalité de l'attribution de compensation pour près de 70 M€. Pour le reste, la progression des charges demeure modérée, du fait notamment de la non reconduction d'un certain nombre de dépenses liées à la crise de la Covid-19. En outre, la progression des charges de personnel est limitée à 1,3%. Enfin, à l'étape du budget primitif, les dépenses réelles de fonctionnement sont ajustées à la baisse par rapport à

l'exercice précédent aux vus des niveaux des subventions nécessaires pour l'équilibre des budgets annexes de l'Orchestre et du Théâtre National du Capitole et Activités Immobilière (-2,5 M€), mais également du fait de la baisse du niveau des participations versées aux partenaires dans les cadre des appels à projets.

En définitive, les épargnes brute et nette de la Toulouse Métropole devraient respectivement progresser de 37 M€ et 29 M€ en 2022. Le taux d'épargne brute s'établirait à 11%, soit dans une zone reflétant la bonne santé financière de la métropole.

3. Une modification de l'architecture budgétaire pour accompagner la montée en charge de la compétence GEMAPI et le développement économique sur la zone de Francazal.

Suite à l'approbation par le conseil de métropole de l'institution de la taxe GEMAPI à compter du 1er janvier 2022, le budget 2022 sera marqué par la création du budget annexe Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI). Le produit de l'imposition perçu (environ 6,5 M€) sera exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence. Le budget annexe créé permettra de retracer les comptes de cette compétence dans une comptabilité distincte et individualisée à compter du 1er janvier 2022.

Par ailleurs, la création du budget annexe pour l'aménagement de la zone de Francazal, site d'une emprise foncière de 38 ha cédé par l'Etat à Toulouse Métropole en janvier 2020, retracera les dépenses liées aux aménagements réalisés en régie directe prévus pour le site, ainsi que les recettes issues des cessions de charges foncières.

4. Un exercice marqué par la montée en charge du programme d'investissement et la mise en œuvre du pacte financier et fiscal.

En application de la programmation pluriannuelle des investissements de Toulouse Métropole, adoptée en juin 2021, les dépenses d'investissement pour l'exercice 2022 sont portées à 420 M€ marquant ainsi le lancement des opérations arbitrées pour le mandat.

L'année 2022 sera également marquée par la mise en œuvre du pacte financier et fiscal qu'adoptera Toulouse Métropole à la fin de l'année 2021. Ce nouveau contrat cadre intègre notamment une évolution de la dotation de solidarité communautaire dont une part « dynamique » permettant de restituer aux communes une fraction de la progression des bases de fiscalité qu'elles ont choisies de transférer à la métropole dans le cadre du dispositif d'harmonisation fiscale de la TEOM. L'architecture de la part « rattrapage » devra en outre encore être adaptée au courant de l'exercice à venir afin de tenir compte de l'évolution des indicateurs de richesse en cours de refonte dans le cadre de la loi de finances 2022.

Budget consolidé

En M€	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Budget Principal	924,81	924,81	614,12	614,12	1 538,93	1 538,93
Assainissement	32,92	32,92	48,99	48,99	81,91	81,91
Eau	21,05	21,05	41,59	41,59	62,64	62,64
Gemapi	5,99	5,99	3,33	3,33	9,33	9,33
Oncopôle	26,19	26,19	33,22	33,22	59,41	59,41
ZAC Francazal	6,22	6,22	6,22	6,22	12,44	12,44
Activités Immobilières	15,50	15,50	12,78	12,78	28,27	28,27
IMT	4,84	3,95	2,94	2,94	7,77	6,89
Lasbordes	0,31	0,31	0,04	0,04	0,35	0,35
Théâtre et Orchestre	38,10	38,10	2,39	2,39	40,49	40,49
Pompes Funèbres	3,85	3,81	0,27	0,27	4,12	4,08
Crématorium	1,90	1,90	1,54	1,54	3,44	3,44
Déchets	104,73	104,73	14,23	14,23	118,96	118,96
Budget Agrégé	1 186,39	1 185,47	781,67	781,67	1 968,06	1 967,14
Mouvements réciproques	43,79	43,79	14,47	14,47	58,26	58,26
Budget Consolidé (Ordre + Réel)	1 142,60	1 141,67	767,20	767,20	1 909,80	1 908,87

Le budget de la Métropole, se compose d'un budget principal et de 12 budgets annexes.

Pour l'exercice 2022, le montant total des inscriptions budgétaires s'élève à **1,97 Md€**.

Ces chiffres incluent le montant de toutes les dépenses (mouvements d'ordre comme les amortissements) y compris les mouvements internes des budgets (subventions aux budgets annexes, écritures prévisionnelles de refacturation,...).

Tous budgets confondus, les **dépenses réelles consolidées**, retraitées des mouvements réciproques entre budgets sont de 1 622 M€.

Parmi les principales politiques publiques portées par Toulouse Métropole :

La mobilité occupe la part la plus importante du budget avec 316,4 M€ et près de 30% du budget de la Métropole. Dans ce montant, la part de la contribution à Tisséo Collectivité est prépondérante (103,9 M€) ainsi que les enveloppes de voirie pour 97 M€.

Avec 15% des dépenses (158,1 M€), la compétence « **développement** » rassemble le développement économique (78,2 M€) et l'aménagement urbain (79,9 M€).

La compétence développement économique porte notamment le budget annexe « Activités Immobilières » (pépinières, B612, etc.), les budgets annexes « IMT », « Oncopôle » et « Lasbordes », la contribution à l'Agence d'attractivité, les actions de coopération internationale et européenne.

L'aménagement porte quant à lui notamment toute la masse salariale et les crédits d'études liés aux opérations d'aménagement ainsi que les participations aux différentes ZAC et à la concession du Grand Matabiau, Quai d'Oc.

Le « **cadre de vie** » représente 12% du budget de Toulouse Métropole (133,7 M€) et regroupe l'offre de services de la Métropole vers la population notamment en matière :

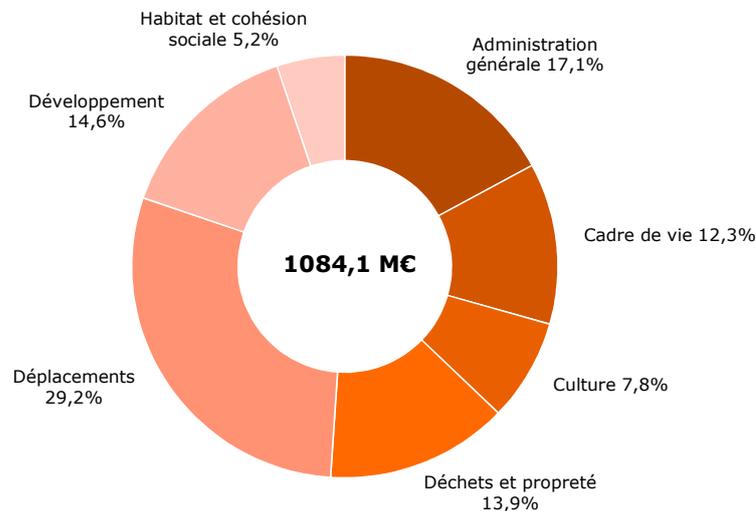
- d'environnement, le budget annexe relatif à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), d'assainissement (pluvial, défense incendie, eau potable et eaux usées) dans le cadre en particulier des budgets annexes « Eau » et « Assainissement » ;

- de prévention des incendies, avec notamment la contribution au SDIS, pour 21,5 M€ ;
- de l'offre de loisirs et de sports pour 12,5 M€ ;
- d'opérations funéraires pour 11,5 M€, dans le cadre des budgets annexes « Pompes funèbres » et « Crématorium » et du fonctionnement des cimetières métropolitains.

La part relative à la compétence « **propreté et déchets** » représente 14% du budget de Toulouse Métropole, soit un montant de 150,4 M€. La compétence propreté s'élève à 49,9 M€ contre 100,4 M€ pour la compétence déchets.

Le graphique ci-dessous représente les dépenses consolidées des services opérationnels retraitées des mouvements réciproques (hors dépenses financières et reversements aux communes) ventilées par secteur d'activité métropolitaine :

Répartition des dépenses de la collectivité par secteur
(Dépenses consolidées des services opérationnels, fonctionnement et investissement)



Budget principal

I. La chaîne de l'épargne et l'équilibre du budget

en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers)	800,67	901,44	12,6%	100,76
Produits des services	44,86	40,62	-9,5%	-4,24
Impôts et taxes	554,01	654,25	18,1%	100,24
Compensations fiscales	57,76	59,20	2,5%	1,44
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	132,38	133,95	1,2%	1,57
Autres produits de gestion courante	11,28	12,07	7,0%	0,78
Autres recettes de fonctionnement	0,38	1,35	254,2%	0,97
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	722,54	786,98	8,9%	64,44
Achats de biens et services	82,48	82,89	0,5%	0,41
Charges de personnel	188,19	190,67	1,3%	2,48
Reversements aux communes	239,37	308,32	28,8%	68,95
Fonds de péréquation et autres reversements	8,30	5,61	-32,3%	-2,68
Subventions, participations et contributions	195,44	190,18	-2,7%	-5,25
Autres charges de gestion courante	8,51	9,12	7,1%	0,61
Autres charges de fonctionnement	0,25	0,18	-28,5%	-0,07
Epargne de gestion	78,13	114,45	46,5%	36,32
Charges financières nettes	16,98	16,52	-2,7%	-0,46
Epargne brute	61,15	97,94	60,2%	36,79
Taux d'épargne brute	7,64%	10,86%	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	65,43	72,85	11,3%	7,42
Epargne nette	-4,28	25,09	-686,7%	29,36
Taux d'épargne nette	-0,53%	2,78%	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	509,51	419,93	-17,6%	-89,58
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	135,81	109,93	-19,1%	-25,88
Emprunt d'équilibre	377,97	284,91	-24,6%	-93,06

La progression de près de 100 M€ des recettes de fonctionnement s'explique à titre principal par la bascule de foncier bâti opérée dans le cadre du dispositif d'harmonisation fiscale de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Cette évolution a été compensée par une progression de l'attribution de compensation afin de permettre aux communes de neutraliser pour leurs contribuables les différents mouvements de fiscalité.

La reprise économique (perception d'une fraction de la TVA) et la dynamique des bases (+21 M€) permettent de compenser les pertes estimées à près de 11 M€ au titre de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). En effet, 2022 est l'année la plus impactée par l'effet « retard » de la crise économique sur le produit perçu.

La progression des recettes conjuguée à une maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de projeter **une épargne nette à 25,09 M€**, soit une progression de près de 30 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Le niveau des dépenses d'investissement prévu au budget primitif marque le lancement de projets inscrits dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements avec un montant de dépenses réelles hors dette de 420 M€.

En conséquence, au stade du budget primitif, le financement de la section d'investissement nécessite l'inscription d'un emprunt d'équilibre de près de 285 M€.

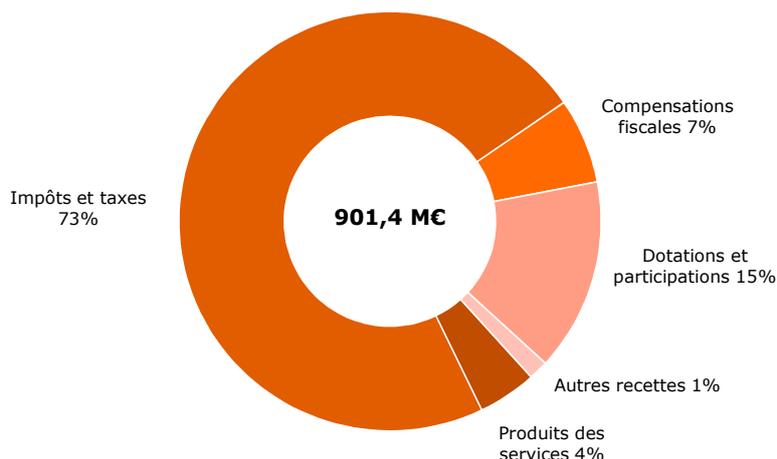
II. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution (%)
Produits des services	44,86	40,62	-9,5%
Impôts et taxes	554,01	654,25	18,1%
Compensations fiscales	57,76	59,20	2,5%
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	132,38	133,95	1,2%
Autres produits de gestion courante	11,28	12,07	7,0%
Autres recettes de fonctionnement	0,38	1,35	254,2%
Recettes de fonctionnement (hors prod. financiers)	800,67	901,44	12,6%

La fiscalité au sens large comprenant les compensations fiscales représente près de 80 % des recettes de fonctionnement.

Répartition des recettes de fonctionnement par nature (hors produits financiers)

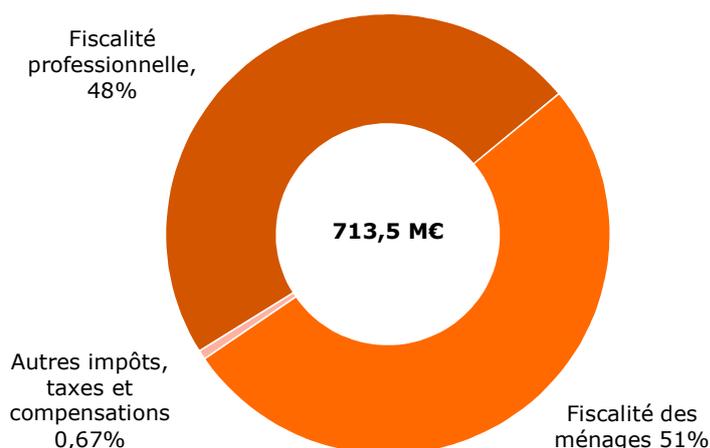


1. Impôts, taxes et compensations fiscales

en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Fiscalité professionnelle	342,71	341,62	-0,3%	-1,09
Fiscalité directe	265,50	262,89	-1,0%	-2,61
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	154,50	163,56	5,9%	9,06
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	98,20	87,00	-11,4%	-11,20
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	9,50	8,91	-6,2%	-0,59
Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)	3,30	3,42	3,6%	0,12
Fiscalité reversée et compensations	77,21	78,74	2,0%	1,53
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	24,63	24,63	0,0%	0,00
Compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	13,50	13,72	1,6%	0,22
Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	39,08	40,39	3,3%	1,31
Fiscalité des ménages	266,01	367,02	38,0%	101,01
Fiscalité directe	78,95	169,23	114,3%	90,28
Taxe d'Habitation (TH)	7,84	7,76	-1,0%	-0,08
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	69,81	160,17	129,5%	90,36
Taxe sur Foncier Non Bâti et taxe additionnelle (TFNB)	1,31	1,30	-0,7%	-0,01
Fiscalité reversée et compensations	187,06	197,79	5,7%	10,73
Autres reversements	0,00	0,00	-	0,00
Fraction compensatoire de TFPB et de TH (TVA)	181,88	192,70	5,9%	10,82
Compensation des exonérations de TF	5,18	5,09	-1,7%	-0,09
Compensation des exonérations de TH	0,00	0,00	-	0,00
Autres impôts, taxes et compensations	3,19	4,81	51,0%	1,63
Impôts, taxes et compensations fiscales	611,77	713,45	16,6%	101,68

Après une année 2021 marquée par de profondes modifications de la fiscalité locale, par un dispositif de transfert de fiscalité des communes vers Toulouse Métropole en lien avec les travaux réalisés sur l'harmonisation des taux de TEOM et par les effets de la crise économique, l'année 2022 est envisagée avec plus de stabilité. La période qui arrive sera en effet l'occasion de bien mesurer et de consolider les conséquences des bouleversements de la fiscalité locale.

Répartition des impôts, taxes et compensations fiscales



a. La fiscalité professionnelle

i. La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 163,6 M€

Le produit inscrit au titre de la CFE pour 2022 est de 163,6 M€, soit une hausse de 9,10 M€ par rapport au BP21.

Il tient compte d'une évolution physique des bases contenue à 1%. En effet, malgré la reprise importante de la croissance économique en 2021, les baisses de chiffre d'affaires connues en 2020 devraient impacter la dynamique des bases en 2022. En effet, les bases minimum de CFE sont déterminées à partir de tranches de chiffre d'affaires ; la baisse des chiffres d'affaires va donc faire basculer un certain nombre d'établissements vers des tranches inférieures avec pour conséquence des cotisations en baisse.

En outre, la progression des tarifs révisés, qui permet depuis 2017 de déterminer la base de CFE en fonction de la catégorie du local et de l'évolution des loyers recensés par l'administration des finances publiques, est anticipée à 0,5%.

ii. La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 87 M€

Les collectivités n'ayant pas de pouvoir de taux sur la CVAE, le produit perçu par les collectivités est calculé à partir d'un taux national unique selon un barème établi en fonction du niveau du chiffre d'affaires.

L'assiette de la CVAE étant la valeur ajoutée de l'entreprise, c'est l'impôt local le plus exposé aux variations de croissance. Ses modalités de recouvrement par acompte peuvent avoir des effets amplificateurs sur la variation de son produit.

Par ailleurs, le territoire métropolitain est particulièrement exposé compte tenu du poids dans le produit de CVAE du secteur aéronautique, plus spécifiquement impacté par la crise.

Au regard du contexte économique et des modalités de recouvrement de la CVAE, le point bas du produit de CVAE devrait intervenir en 2022.

A partir des notes de conjoncture de l'INSEE qui inclut les perspectives de croissance par activité et d'hypothèses d'ajustement des comptes réalisés par les entreprises, le niveau de la CVAE inscrit au budget 2022 est de 87 M€. Il est en baisse de 11 M€ par rapport 2021.

La notification du produit prévisionnel qui interviendra ultérieurement permettra d'avoir plus de certitudes sur le produit 2022 et d'opérer, le cas échéant, les ajustements nécessaires au budget supplémentaire.

Enfin, et dans le but de soutenir l'activité économique, Toulouse Métropole a adopté à partir de 2021 une exonération de CFE et de CVAE pour les jeunes entreprises innovantes et les jeunes entreprises universitaires qui reste applicable en 2022.

iii. Les Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux (IFER) : 3,42 M€

L'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) concerne les entreprises exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications. La prévision 2022 est établie avec une croissance de 1% correspondant aux évolutions des années précédentes.

iv. La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : 8,91 M€

Les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m² ou de 4 000 m² sur l'ensemble de leur réseau et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe à partir de 460 000 € sont soumis à la TASCOM, dont le tarif appliqué varie en fonction du chiffre d'affaires ramené au m².

Compte tenu des perspectives de reprise économique, le produit de TASCOM devrait connaître une croissance en 2022 estimée à 1%.

v. La Taxe de Séjour Intercommunale (TSI) : 2,80 M€

Le produit attendu au titre de la TSI est anticipé pour 2022 avec un niveau encore faible afin de tenir compte des dispositifs de report de plusieurs mois des échéances de 2022, dans le cadre de la politique métropolitaine de soutien au secteur du tourisme.

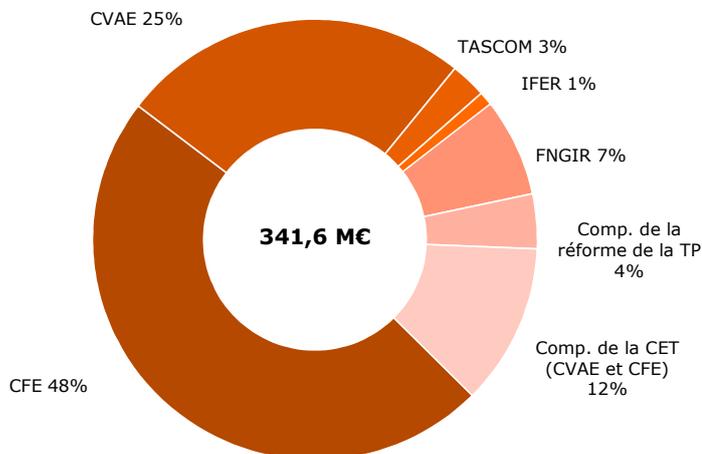
vi. Les dotations de neutralisation de la réforme de la taxe professionnelle : 38,35 M€

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) sont issus de la réforme fiscale de 2010. Ils avaient comme objectif la neutralisation des impacts financiers de cette réforme, puisque le total des ressources fiscales après réforme, additionné à la DCRTP et au FNGIR, était à l'origine équivalent au montant perçu avant réforme.

Une stabilité de ces dispositifs est prévue pour 2022.

Les compensations fiscales apparaissent stables en 2022, seule la croissance des bases exonérées permet une légère progression du produit.

Répartition de la fiscalité professionnelle



b. La fiscalité ménage

i. La taxe d'habitation : 7,76 M€

De la taxe d'habitation, seule demeure la part relative aux résidences secondaires dont l'évolution forfaitaire est déterminée à partir de la variation de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) entre les mois de novembre 2020 et novembre 2021. Cette évolution est estimée à 2% pour cette année mais pourrait s'avérer plus dynamique compte tenu de la reprise de l'inflation observée en fin d'année 2021.

ii. La TVA : 192,7 M€

Depuis 2021, une quote-part de TVA est venue remplacer le produit de taxe d'habitation sur les résidences principales.

En 2022, le produit inscrit au budget est de 192,7 M€ en croissance de 5,9% par rapport au montant perçu en 2021. Cette forte dynamique s'explique par le niveau de la reprise constaté en 2021.

Cette croissance de produit reste incertaine, puisque 2022 sera marquée par un contexte économique atypique. Le projet de loi de finances 2022 table sur une croissance de 5,5% de la TVA nette. Le montant inscrit au budget marque donc une certaine prudence au regard des anticipations de l'Etat. Elle permet de se prémunir d'une tendance de l'Etat à surestimer ses recettes de TVA en Loi de finances et d'une éventuelle régulation de cette dynamique à l'issue du vote de la Loi de finances.

iii. Le foncier bâti : 160,17 M€

Le produit de foncier bâti a été estimé avec une revalorisation forfaitaire 2% (croissance de l'IPCH) pour les locaux d'habitation, de 0,5% pour les locaux commerciaux et une

progression physique des bases prudente de 1%, qui traduit les effets de la crise sanitaire.

Par ailleurs, afin de soutenir le commerce de proximité en période de crise, Toulouse Métropole, à partir de 2021, applique un abattement de 15% de taxe foncière sur les propriétés bâties pour tous les commerces qui ont une surface de vente inférieure à 400 m² et qui ne sont pas inclus dans un ensemble commercial.

iv. Les compensations de taxe d'habitation et de foncier : 5,09 M€

Les compensations de taxe foncière sont prévues au BP avec une croissance correspondant à la croissance des bases de taxe foncière.

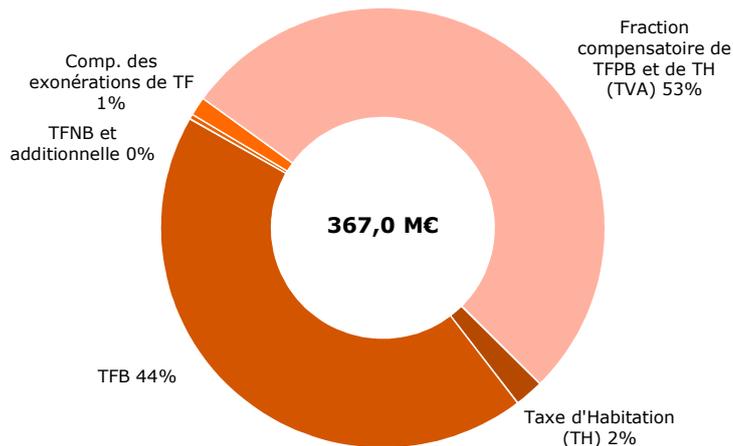
A la suite du rapport Rebsamen présenté par la Commission dédiée à la relance durable de la construction de logements remis le 20 septembre 2021, un amendement au projet de loi de finances 2022 a été adopté. Celui-ci permet la compensation par l'État de la perte du produit de taxe foncière sur les propriétés bâties liée à l'exonération des logements sociaux.

Dans l'attente d'une stabilisation du texte et d'une évaluation précise du dispositif, les allocations compensatrices sont prévues à périmètre constant.

Pour mémoire, en 2021, afin de converger vers un taux unique de TEOM à 8,10% (contre 8 taux différents précédemment) et de garantir la stabilité du niveau des recettes fiscales métropolitaines, un dispositif de neutralisation fiscale impliquant une baisse des taux de foncier bâti communal a été mis en œuvre. Grâce à une hausse du taux de foncier bâti métropolitain (passage de 5,96% à 13,20%), le mécanisme prévoit une majoration des attributions de compensation à hauteur des pertes de fiscalité prévisionnelles pour l'ensemble des communes (au global, 70 M€ reversés). Ces dernières sont alors en capacité, si elles le souhaitent, de baisser leur taux de foncier bâti communal afin de supprimer tout impact sur la pression fiscale globale des contribuables.

Ce dispositif a mis toutes les communes de la métropole dans une position leur permettant de diminuer leur taux de foncier bâti communal. Ainsi, 10 communes sur 37 ont utilisé cette possibilité pour assurer la neutralité fiscale pour le contribuable.

Répartition de la fiscalité des ménages



2. Les dotations et participations

en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dotation générale de fonctionnement (DGF)	104,90	106,72	1,7%	1,82
DGF - Dotation d'intercommunalité	15,70	20,87	32,9%	5,17
DGF - Dotation de compensation	89,20	85,85	-3,8%	-3,35
FCTVA	0,50	0,50	0,0%	0,00
Participations	26,98	26,73	-0,9%	-0,24
Dotations et participations (hors comp. fiscales)	132,38	133,95	1,2%	1,57

a. La dotation d'intercommunalité

L'architecture actuelle de la dotation d'intercommunalité est issue de la Loi de finances pour 2019, elle est fonction du coefficient d'intégration fiscale et du potentiel fiscal, mais également du revenu par habitant. Sa croissance est plafonnée à 110% de la dotation de l'année précédente.

La prévision actuelle de la dotation d'intercommunalité tient compte de ce plafonnement ainsi que des variations importantes de flux de fiscalité consécutifs à l'harmonisation des taux de TEOM.

Par ailleurs, la réforme des indicateurs proposée dans le projet de Loi de finances pour 2022 n'a qu'un impact limité sur la dotation d'intercommunalité.

b. La dotation de compensation

Cette dotation, issue de la Loi de finances 2004, correspond à l'ancienne compensation pour suppression de la part salaire de la taxe professionnelle. Elle fait désormais partie de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Cette dotation qui constitue la variable d'ajustement de l'enveloppe de DGF est en baisse régulière chaque année. Au regard du projet de Loi de finances pour 2022, il est prévu une baisse de 2% du montant de cette dotation par rapport à 2021.

c. Le FCTVA et les participations

La prévision de FCTVA projetée sur les dépenses éligibles en 2021 est identique à l'exercice précédent soit 0,5 M€.

La principale participation correspond à la dotation de compensation à hauteur de 18,81 M€ versée par le conseil départemental de la Haute-Garonne, conformément à la délibération du 15 décembre 2016 relative au transfert de compétences du Conseil Départemental à Toulouse Métropole.

D'autre part, sont regroupées sous ce poste, les participations à des appels à projets nationaux (plan pauvreté, PLIE, Eco-Mode, etc.) et européens (LIFE, I-HEROS etc.). Ces recettes, calculées en fonction du phasage des projets et des dépenses afférentes, affichent une légère baisse (-0,2 M€).

Cette diminution s'explique notamment par la clôture du projet COMMUTE en 2021 dont la participation s'élevait à 0,63 M€.

3. Les produits des services

en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Redevances et recettes d'utilisation du domaine	6,40	5,79	-9,6%	-0,62
Redevance d'occupation du domaine public	2,34	2,45	5,0%	0,12
Redevance stationnement et forfait post-stationnement	3,48	2,66	-23,6%	-0,82
Autres redevances d'utilisation du domaine	0,59	0,68	15,4%	0,09
Redevances et droits des services	1,09	1,07	-2,0%	-0,02
Mise à disposition de personnel	10,33	11,15	7,9%	0,82
Remboursement de frais	19,97	15,67	-21,5%	-4,30
Autres produits des services	7,06	6,94	-1,7%	-0,12
Produits des services	44,86	40,62	-9,5%	-4,24

La baisse de prévisions budgétaires pour ce poste de recettes de 4,24 M€ est principalement due au remboursement de frais par les budgets annexes et le niveau des forfaits post-stationnement.

Les prévisions budgétaires pour ce poste de recettes sont construites sur la base d'une stabilité des activités constatées en 2021 :

- **les recettes des services publics tarifés diminuent de 0,14 M€**, cette baisse s'explique par la projection du remboursement des créations de passages bateaux pour des tiers et les raccordements aux réseaux pluviaux. Cette prévision est basée sur le niveau de réalisation actuel qui est impacté par les retards de chantiers liés à la crise sanitaire ;
- **les redevances d'occupation et d'utilisation du domaine public (+0,20 M€) et le forfait post-stationnement (-0,82 M€) sont projetés en diminution globale (-0,62 M€) afin de tenir compte du niveau de réalisation en 2021.**

Les refacturations à la Mairie de Toulouse et aux budgets annexes des interventions du budget principal de Toulouse Métropole affichent une baisse par rapport au prévisionnel du BP 2021 d'environ 4,3 M€. Elle est principalement due au niveau de remboursement des charges d'administration générale refacturées aux budgets annexes, ce montant étant ajusté lors d'une étape budgétaire en cours d'exercice.

B. Les dépenses de fonctionnement

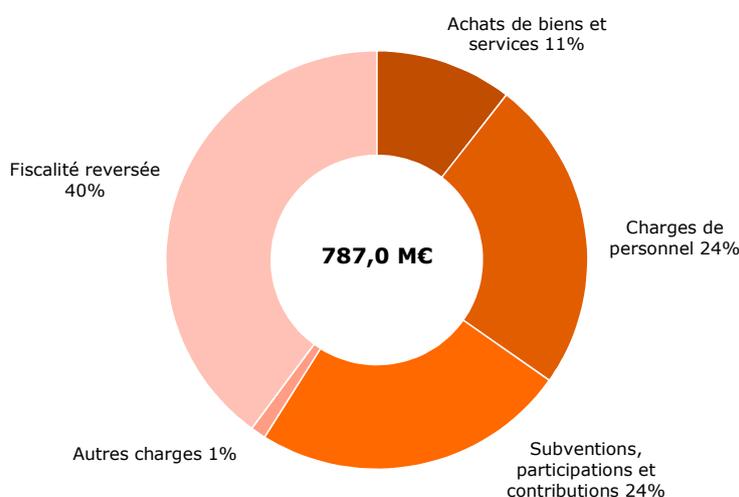
en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'intervention	474,87	473,05	-0,4%	-1,83
Achats de biens et services	82,48	82,89	0,5%	0,41
Charges de personnel	188,19	190,67	1,3%	2,48
Subventions, participations et contributions	195,44	190,18	-2,7%	-5,25
Autres charges de gestion courante	8,51	9,12	7,1%	0,61
Autres charges de fonctionnement	0,25	0,18	-28,5%	-0,07
Fiscalité reversée	247,67	313,93	26,8%	66,27
Reversements aux communes	239,37	308,32	28,8%	68,95
Fonds de péréquation et autres reversements	8,30	5,61	-32,3%	-2,68
Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers)	722,54	786,98	8,9%	64,44

Le budget de Toulouse Métropole distingue deux types de dépenses de fonctionnement, les dépenses d'intervention et les dépenses relatives à la fiscalité reversée.

Ce dernier poste, en hausse de 66,27 M€, explique la progression de 8,9% des dépenses réelles de fonctionnement. Le BP 2022 intègre en effet, une hausse de l'Attribution de Compensation de près de 70 M€ afin de permettre aux communes de neutraliser pour les contribuables l'harmonisation des taux d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

La légère diminution des dépenses d'intervention (-0,4%) s'explique par l'extinction d'un certain nombre de dépenses prévues en 2021 dont celles liées à la mise en place des protocoles sanitaires, le niveau de reversement aux partenaires sur des appels à projets arrivant à terme (COMUTE), mais surtout par le niveau des subventions nécessaires pour l'équilibre des budgets annexes de l'Orchestre et du Théâtre National du Capitole et Activités Immobilière (-2,5 M€) conformément aux trajectoires définies pour ces budgets.

Répartition des dépenses de fonctionnement par nature
(hors frais financiers)



1. Les reversements de fiscalité

a. L'attribution de compensation

L'attribution de compensation inscrite au BP 2022 résulte des ajustements approuvés lors de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 19 novembre 2021, à savoir :

- l'ajustement de la compétence « commerce » avec la prise en charge de la grande braderie par Toulouse Métropole ;
- la modification d'attributions de compensation dans le cadre de l'exercice de la compétence « voirie » ;
- l'ajustement prévisionnel au titre des services communs prélevé annuellement sur l'attribution de compensation de la Mairie de Toulouse.

Cette prévision est également basée sur le niveau de l'attribution de compensation approuvé par la CLECT du 16 février 2021 et estimé à 70 M€ permettant aux communes d'ajuster leur taux de foncier bâti afin de neutraliser, pour leurs contribuables, les effets des travaux d'harmonisation des taux de TEOM.

b. La dotation de solidarité communautaire

En 2021, l'architecture de la DSC n'a pas évolué. Pour mémoire, la forme actuelle de la DSC comprend 3 parts :

- la première part, appelée dotation «tronc commun» (répartie entre toutes les communes) est assise sur les critères réglementaires, c'est-à-dire le revenu par habitant (pour 25%) et l'insuffisance de potentiel fiscal (pour 75%) pondérée de l'effort fiscal et de la population communale ;
- la deuxième part, dite dotation de rattrapage, a pour but d'amplifier la péréquation. Elle repose sur une évaluation des inégalités de moyens entre communes et s'applique aux communes connaissant une insuffisance de leurs ressources par habitant, sous réserve de demander un effort fiscal à leurs habitants suffisants (calcul par écart à la moyenne selon des strates de communes) ;
- une troisième part créée en 2013, pour compenser les pertes de dotation globale de fonctionnement liées au nouveau calcul du potentiel fiscal consécutif à la réforme de la fiscalité locale de 2010.

Enfin, un mécanisme de garantie a été introduit en 2016 pour que la DSC communale de N soit, à minima, égale à la DSC de N-1.

Il convient de noter qu'en 2021 les critères de la part rattrapage n'ont pas été appliqués afin de permettre une refonte de cette part en 2022 dont le calcul doit être adapté à des indicateurs de ressources qui ont été modifiés.

Il est proposé au BP 2022 une stabilité de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) à 23,95 M€. En effet, le pacte financier et fiscal, en cours d'élaboration, devrait être adopté au Conseil de Métropole du mois de décembre et précisera le niveau de la DSC de 2022. Les orientations actuelles des débats au sein du groupe de travail

permettent d'anticiper a minima une progression avec la restitution aux communes de la dynamique du produit transféré dans le cadre de l'harmonisation de la TEOM. Ces ajustements seront intégrés au moment du budget supplémentaire.

c. Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est réparti entre Toulouse Métropole et ses communes membres à partir du coefficient d'intégration fiscale. Or, celui-ci est impacté en 2022 par les flux de fiscalité (valeur n-1) et les évolutions d'attributions de compensation (valeur n-2) consécutifs à l'harmonisation de la TEOM et qui sont comptabilisés avec une année de décalage. La variation à la hausse du CIF en 2022 devrait entraîner une hausse du FPIC (+0,6 M€). Cette hausse est ponctuelle et, le FPIC retrouvera son niveau habituel (5 M€) en 2023.

2. Les achats de biens et services

Les fournitures et prestations représentent 11% des dépenses réelles de fonctionnement. Le cadrage du budget primitif 2022 visait une progression des dépenses de fonctionnement maîtrisée.

Directement lié à l'activité, ce poste évolue de 0,5%, soit 0,41 M€ par rapport au BP 2021 qui intégrait des mesures liées au protocole sanitaire de près de 1 M€. Ces mesures sont ramenées à 0,2 M€ en 2022.

Cette évolution est liée notamment à l'augmentation de :

- 39% du poste « taxes foncières » qui intègre la taxe foncière du MEET et la revalorisation de la taxe foncière du MINT pour un montant total de près de 1 M€ ;
- 17% des dépenses relatives au gardiennage (+0,27 M€) ;
- 14% pour l'entretien des locaux compte tenu de l'augmentation des surfaces (+0,26 M€).

3. Les charges de personnel

La masse salariale du budget principal 2022 progresse de +1,3% pour atteindre 190,67 M€.

Les principaux facteurs d'évolutions sont les suivants :

- Soutien à la politique d'apprentissage : +0,5 M€ ;
- Impact de l'augmentation du SMIC et de la décision gouvernementale de revaloriser les grilles indiciaires du premier et du second grade pour les agents de catégorie C : +0,7 M€ ;
- Avancements d'échelon : +1,3 M€ ;
- Avancements de grade et promotions internes : +0,57 M€ ;

- Révision du Régime Indemnitaire (tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, RIFSEEP) : +1,1 M€.

L'effort de maîtrise de la masse salariale déjà engagé sera poursuivi, avec dès 2022, l'impact de la mise en place des 1 607 heures.

Pour rappel, la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole ont fait le choix de mettre en place des services communs et des services mutualisés. L'année 2022 sera marquée par la création du budget annexe GEMAPI qui donnera lieu à une recette de l'ordre de 0,8 M€ correspondant aux remboursements de la masse salariale des agents rémunérés sur le Budget Principal de Toulouse Métropole et mis à disposition.

Une fois retraitée des flux réciproques afférents à ces mutualisations (Mairie de Toulouse et budgets annexes), la masse salariale réellement affectée aux interventions métropolitaines atteindrait 145,92 M€.

4. Les subventions, participations et contributions

en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Contribution au service d'incendie	20,40	20,71	1,5%	0,31
Participations aux organismes de regroupement	103,58	104,60	1,0%	1,02
Subventions de fonct. aux fermiers et concessionnaires	7,18	7,19	0,1%	0,01
Subventions de fonct. aux personnes de droit privé	25,22	21,25	-15,8%	-3,98
Autres subventions, participations et contributions	6,16	6,08	-1,4%	-0,08
Déficit des budgets annexes à caractère administratif	32,89	30,36	-7,7%	-2,53
Subventions, participations et contributions	195,44	190,18	-2,7%	-5,25

Les subventions et participations diminuent de 5,25 M€, soit -2,7% par rapport au BP 2021.

Cette baisse s'explique d'une part par une diminution du besoin de couverture du déficit des budgets annexes Orchestre National et Théâtre du Capitole et Activités Immobilières.

- La subvention versée au budget annexe Orchestre National et Théâtre du Capitole pour contribuer à l'équilibre de cette activité est proposée à hauteur de 28,95 M€ contre 31,2 M€ lors du vote du budget primitif 2021. A l'identique de l'année précédente, elle sera ajustée au cours de l'exercice 2022 afin de tenir compte de la reprise des résultats et de la trajectoire financière définie.
- La participation au budget annexe Activités Immobilières est fixée à 1,41 M€ soit une baisse de 0,25 M€ par rapport à 2021. Cette variation s'explique notamment par une inscription en 2021 de 0,15 M€ pour le règlement de pénalités et l'évolution du loyer versé par l'AFUL pour les Equipements d'intérêt général perçu sur le budget annexe.

D'autre part, la ligne relative aux subventions à des personnes de droit de privé est en baisse d'environ 4 M€. Cette diminution s'explique principalement par une baisse des versements aux partenaires dans le cadre des appels à projets (Eco_Mode, I_Heros, ..) pour lesquels Toulouse Métropole est chef de file (-1,44 M€), la fin du fonds de soutien aux acteurs culturels (-1,3 M€) et le basculement d'actions dans le cadre du PLIE de mode appels à projets en mode marché (-0,9 M€).

Au titre des contributions obligatoires, la participation à Tisséo Collectivités est prévue à hauteur de 103,9 M€ conformément à la trajectoire définie dans l'étude de soutenabilité budgétaire du plan de déplacements urbains (PDU) et celle au contingent incendie à 20,71 M€, contre 20,4 M€ en 2021 soit +1,5%.

III. L'investissement et son financement

A. Les dépenses d'investissement

en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	360,81	305,58	-15,3%	-55,24
Immobilisations incorporelles	28,54	18,11	-36,6%	-10,44
Immobilisations corporelles et en cours	332,27	287,47	-13,5%	-44,80
Opérations pour compte de tiers	21,77	17,37	-20,2%	-4,39
Subventions d'investissement versées	118,26	81,80	-30,8%	-36,46
Autres dépenses d'investissement	8,67	15,18	75,1%	6,51
Dépenses d'investissement (hors dette)	509,51	419,93	-17,6%	-89,58

Les dépenses d'investissement inscrites au BP 2022 atteignent 419,9 M€ soit une diminution de 17,6% par rapport au BP 2021. L'adoption de la programmation pluriannuelle des investissements au conseil de la Métropole du mois de juin 2021 a permis d'affiner les programmations technico-financières.

Les dépenses d'équipement représentent le poste le plus important avec un montant total de 305,58 M€, soit 72,8% des dépenses d'investissement hors dette.

La diminution des dépenses d'équipement de 55,24 M€ s'explique notamment par l'élargissement de la gestion en Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) à compter du budget primitif 2022. Ce mécanisme permet d'inscrire des crédits de paiement en fonction de la programmation envisagée tout en autorisant les engagements à hauteur des AP votées. Ainsi, les montants prévus sur l'exercice sont ajustés au plus proche de la réalisation envisagée.

Les études préalables au lancement des projets représentent près de 74% des **immobilisations incorporelles** (13,3 M€). Ce montant est en diminution par rapport au BP 2021. Cette baisse s'explique notamment par le transfert des crédits sur le budget annexe GEMAPI (-1,94 M€), des crédits inscrits au BP 2021 dans le cadre du PRE (-1,37 M€), les études pour les divers parcs (1,38 M€) et la réaffectation d'une partie des dépenses de VILAGIL en fonctionnement pour 1 M€.

Sont compris dans ces crédits, les études relatives à l'aménagement du territoire et de la voirie tels que le projet VILAGIL, Toulouse Aerospace Express, la passerelle de la voie rapide à Montaudran et les routes métropolitaines (65%) et enfin l'habitat notamment dans le cadre des actions menées pour réaliser des travaux dans les copropriétés dégradées (17%).

Les concessions, licences et droits similaires représentent 22% de ce poste, soit 3,97 M€, principalement pour le développement du système d'information.

L'ajustement du niveau des **immobilisations corporelles et en cours** (-44,8 M€) s'explique notamment par la projection d'une programmation des enveloppes de voirie sur l'exercice 2022 à un niveau de réalisation cohérent (56,84 M€ contre 97,26 M€ au BP 2021) et à des opérations exceptionnelles inscrites au BP 2021 comme l'acquisition en 2021 du bâtiment 7 aux sept deniers pour la Direction du Cycle de l'Eau (1,5 M€) ou les travaux d'aménagement du Sang de Serp (1,41 M€).

Les principales **opérations pour comptes de tiers** correspondent à la réhabilitation et le dévoiement des réseaux dans le cadre de TAE pour 9 M€ et les travaux pour le compte de Tisséo Collectivités dans le cadre du déploiement des Linéos et l'aménagement des couloirs de bus pour 6,8 M€.

Par délégation de maîtrise d'ouvrage, les travaux d'extension et restructuration des écoles de Mons et Saint Orens ont été confiés à Toulouse Métropole. Ces opérations sont équilibrées en dépenses et en recettes, Toulouse Métropole au titre de la délégation de maîtrise d'ouvrage assure la gestion du chantier et le paiement des dépenses afférentes et demande le remboursement de celles-ci aux communes délégantes.

La diminution de 37 M€ des **subventions d'investissement versées** par rapport au BP 2021 s'explique notamment par le dispositif exceptionnel du plan de relance de l'économie en 2021 mais également par la diminution des participations aux ZAC détaillés ci-dessous, par une diminution de 5 M€ au titre du CPER.

En la matière, le BP 2022 marque un effort conséquent de soutien à la politique de l'habitat et du renouvellement urbain NPRU qui représente 33,77% soit près de 28 M€.

Les participations d'équilibre versées dans le cadre de l'opération Grand Matabiau Quai d'OC et des opérations d'aménagement Empalot Garonne, Malepère et Piquepeyre s'élèvent à 23,26 M€ et près de 10 M€ sont affectés aux aides aux entreprises, à l'innovation, au développement industriel et à la recherche publique.

Enfin, des subventions d'investissement sont versées au budget annexe Activités Immobilières d'une part pour les travaux courants et la rénovation du parc immobilier (3,6 M€) et au budget annexe Orchestre National et Théâtre du Capitole pour les travaux courants et le remplacement du pilotage du cintre (1,9 M€).

A ces dépenses d'équipement, s'ajoutent les dépenses financières et assimilées pour 15,18 M€ soit +6,51 M€. Cette variation résulte de l'inscription d'avances remboursables aux budgets annexes Zac Francazal (6,22 M€) et Oncopôle (0,83 M€).

Ces avances sans frais financiers, seront remboursées quand les ventes permettront de dégager une trésorerie excédentaire, et au plus tard à la clôture de la Zac ou du budget annexe.

B. La Programmation Pluriannuelle d'Investissement

La Programmation Pluriannuelle des Investissements de Toulouse Métropole a été votée en juin 2021 pour un montant de 2,042 milliards d'euros pour la période 2021-2026.

Cette capacité financière octroyée aux directions opérationnelles pour mener à bien les projets de la mandature fait l'objet à chaque étape budgétaire d'une inscription de crédits. Ces besoins sont mis en correspondance avec l'évolution physique des opérations.

Pour le budget 2022, le programme d'investissements est de 417,43 M€ d'euros, soit 20 % des crédits au sein de la programmation.

en M€	BP 2022
1 – MOBILITES ET RESEAUX D'INFRASTRUCTURES	130,93
Voirie enveloppes locales	75,80
Routes métropolitaines	10,15
Sécurisation ouvrages d'art	1,85
Etudes mobilité verte	1,31
Réseaux métropolitains	0,59
Projets urbains partenariaux	4,26
Parkings	0,08
Réseaux cyclables	10,50
Enveloppe projets PAMM « bleu/orange »	0,55
Couloirs de bus accompagnement en faveur des TC	10,55
PAMM projets structurants « rouge »	11,47
Autres opérations	3,80
2 – COMPETITIVITE ECONOMIQUE	33,09
Enseignement supérieur	8,18
Immobilier d'entreprises (pépinières)	3,00
Accompagnement des dynamiques économiques territoriales	9,48
ZAC Oncopole	0,98
Plan de relance	10,72
Innovation Ville de demain	0,71
Entretien des zones d'activité	0,02
3 – HABITAT ET CADRE DE VIE	75,80
Opérations d'aménagement concédées	5,79
Grand Projet de Ville	30,00
Etudes projets d'aménagement	1,82
Habitat public	18,61
Habitat privé	7,35
Cimetières	1,16
Opérations foncières	1,56
Aires d'accueil	2,69
Aires de grands passages	1,10
Fonds de solidarité logement	1,38
Maison de la Justice et du Droit - 3 Cocus	0,28
Lutte contre la précarité	0,24
Etudes des projets d'aménagement	3,83
4 – POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET GESTION DE L'ESPACE PUBLIC	21,05
A - Politique environnementale	7,59
Développement durable et écologie	0,91
Autorité Organisatrice de l'Energie	0,96
Plan de relance - Volet transition énergétique	5,73
B - Gestion de l'espace public	13,45
Traitement de la propreté	2,27
Réseaux d'électrification	1,00
Aménagement canaux et Garonne	1,30
Traitement de la propreté	0,58
Pluvial	7,95
Défense Incendie	0,35
5 – INTEGRATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS METROPOLITAINS	29,38
Equipements culturels	21,45
Equipements sportifs	6,15
Petit palais des Sports - Relogement	0,94
Bases de loisirs	0,84
6 – ENTRETIEN ET VALORISATION DU PATRIMOINE	24,32
Mobiliers et copieurs	0,40
Numerique	4,89
Ad'AP	0,64
Batiments et patrimoine	9,38
Parc auto	7,48
Urbanisme	0,73
Archéologie préventive diagnostics	0,02
Instances	0,01
Commande publique	0,09
Communication externe	0,37
Pilotage des missions	0,10
Moyens de fonctionnement des Pôles	0,06
Ressources humaines	0,14
Prévention spécialisée	0,01
7 – GRANDS PROJETS	102,87
Parc des Expositions (dont MEET)	6,17
Grand Matabiau	21,66
LGV	2,93
Montaudran	14,06
Techno Centre Atlanta	27,68
TAE	11,05
Grand Parc Garonne	16,60
Autres parcs	2,46
Cité des Rugbys	0,25
TOTAL	417,43

Les principales opérations du budget 2022 sont :

Axe 1 : mobilités et infrastructures : 130,9 M€

- Les enveloppes locales de voirie de 75,8 M€ correspondent aux crédits prévus au titre de l'entretien, des réparations, et de la sécurisation des voiries communales ;
- PAMM rouge : 11,5 M€ dont murs anti bruit Blagnac, M963-secteur ouest, M959-Bruguières, Gratentour Castelginest, prolongement Arc-en-Ciel ;
- Réseaux cyclables : 10,5 M€.

Axe 2 : compétitivité économique : 33,1 M€, dont 9,5 M€ au titre de l'accompagnement des dynamiques économiques territoriales

Axe 3 : habitat et cadre de vie : 75,8 M€

- Grand Projet de Ville : 30 M€ (dont opérations d'aménagement sur les quartiers Bellefontaine, Bagatelle, Reynerie) ;
- Aires de grands passages et aires d'accueil : 3,8 M€ (dont création de 2 aires pérennes et réhabilitation de l'aire de la Mounède) ;
- Poursuite des actions en matière d'habitat public et privé pour 26 M€.

Axe 4 : politique environnementale et gestion de l'espace public : 21,1 M€ dont 5,7 M€ au titre de la transition énergétique et 8 M€ au titre du pluvial.

Axe 5 : intégration des équipements culturels et sportifs : 29,4 M€

- Domaine culturel : 21,5 M€ : poursuite de la relocalisation des ateliers du Capitole à Montaudran, programmes récurrents sur les équipements culturels ;
- Domaine sportif : 7 M€ dont Petit Palais des Sports pour 0,9 M€.

Axe 6 : entretien et valorisation du patrimoine : 24,3 M€

- Bâtiments et patrimoine : 9,4 M€ pour la continuité des opérations dans le cadre du schéma directeur ;
- Parc auto : 7,5 M€ d'investissements dans la flotte peu émissive.

Axe 7 : grands projets : 102,9 M€

- Grand Matabiau : 21,7 M€ ;
- Techno centre Atlanta : 27,7 M€ ;
- Montaudran : 14,1 M€ (plantations et aménagements des Jardins de la Ligne, aménagement du parking Jacqueline Auriol) ;
- Toulouse Aérospace Express : 11 M€ (dont aménagement des espaces publics, relocalisation des services, dévoiement des réseaux) ;

- Grand Parc Garonne : 16,6 M€ dont 14,5 M€ sur l'île du Ramier (passerelle Empalot et avenue de Muret) et aménagements des espaces nature et loisirs dans le cadre des travaux Garonne Aval ;
- Grand Parc Canal, Hers et Touch : 2,5 M€ ;

C. Le financement de l'investissement

en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Resources propres	131,54	135,02	2,6%	3,48
Epargne nette	-4,28	25,09	-686,7%	29,36
FCTVA	23,00	23,00	0,0%	0,00
Taxe d'aménagement	20,00	20,00	0,0%	0,00
Subventions d'investissement reçues	51,20	34,10	-33,4%	-17,10
Produits des cessions d'immobilisations	14,02	11,69	-16,6%	-2,33
Opérations pour compte de tiers	23,12	17,95	-22,4%	-5,17
Autres recettes d'investissement	4,47	3,19	-28,6%	-1,28
Emprunt d'équilibre	377,97	284,91	-24,6%	-93,06
Recettes d'investissement	509,51	419,93	-17,6%	-89,58

1. Les ressources propres

a. Les dotations et divers : 43,0 M€

Le fonds de compensation de la TVA a été estimé à 23 M€ correspondant aux prévisions de dépenses d'équipement éligibles.

Les taxes d'urbanisme sont prévues à hauteur de 20,0 M€, stables par rapport au budget primitif 2021.

b. Les subventions : 34,1 M€

Les subventions d'investissement inscrites sont celles pour lesquelles Toulouse Métropole a reçu une notification et lorsqu'elles sont prévues dans le cadre de dispositifs partenariaux.

La diminution par rapport au BP 2021 pour plus de 17 M€ s'explique, d'une part, par le phasage de la participation à la Zac Malepère fixée à 2 M€ en 2022 contre 5,2 M€ en 2021 et, d'autre part, par le versement du solde en 2021 de la participation de la Région au projet d'aménagement du MEET 13,8 M€.

L'Europe devrait participer à hauteur de 0,52 M€ dans le cadre du projet LIFE.

La participation de l'Etat s'élève à 7 M€ pour l'aide à la pierre, et 0,25 M€ pour l'échangeur du Ritouret. Dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain, le montant à percevoir de l'ANRU s'élève à 1,82 M€

La Région Occitanie devrait verser 0,78 M€ pour soutenir le réseau cyclable et 0,14 M€ pour l'aménagement de l'échangeur du Ritouret.

La participation du Conseil Départemental aux travaux du MEET en 2022 s'élève à 7,5 M€. Le versement relatif au financement de la voirie métropolitaine s'élève à 4,78 M€

dont 2,9 M€ pour l'aménagement du Barreau M963 entre la M1 et la RN1 et 0,5 M€ pour le franchissement Garonne et l'échangeur du Ritouret.

Dans le cadre d'actions partenariales, des participations permettent de financer des opérations d'aménagement spécifiques (Projet Urbain Partenarial - PUP, Zone d'Aménagement Concerté - ZAC, etc.). A ce titre, sont inscrits 2 M€ pour la ZAC Malepère, 1,2 M€ pour la Concession d'Aménagement du Grand Matabiau, Quai d'Oc et 1,57 M€ pour les différents PUP.

Enfin, dans le cadre du projet VILAGIL, l'appel de fonds prévisionnel auprès du partenaire du projet, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), s'élève à 0,82 M€.

c. Les cessions d'immobilisations : 11,7 M€

Le montant prévisionnel des cessions d'immobilisations s'élève à près de 12 M€, constitué principalement de la vente au budget annexe ZAC Francazal de terrains à aménager à hauteur de 4,1 M€, du report de la vente d'un terrain 38 avenue de Fronton prévue initialement en 2021 (5 M€) ainsi que d'un montant de 0,95 M€ dans le cadre du projet de concession d'aménagement du MEET et de 1,5 M€ de vente de parcelles ou immeubles à des promoteurs dans le cadre d'opérations de construction de logements sociaux.

La vente aux enchères de véhicules et divers matériels est estimée à 0,15 M€.

d. Les opérations pour compte de tiers et remboursement de travaux : 18 M€

Ce sont des opérations équilibrées en dépenses et en recettes.

Il s'agit principalement des aménagements de voirie (Linéo, couloirs de bus et Ligne Ceinture Sud) pour 7,4 M€, des travaux en lien avec le projet du métro Toulouse Aérospace Express (TAE) à hauteur de 9 M€ et des travaux d'aménagement aux abords du MEET pour 0,6 M€.

2. L'emprunt

Le besoin de financement, déduction faite des ressources propres, correspondant à l'emprunt d'équilibre, s'élève en 2022 à environ 285 M€.

Le niveau de financement réellement mobilisé dépendra de l'exécution budgétaire.

IV. L'endettement

Ce chapitre présente la dette du budget principal, ainsi que des données consolidées tous budgets confondus.

A. L'endettement du budget principal

A la fin de l'année 2021, l'**encours** de dette pour le budget principal est de **984 M€**. Cet encours, principalement à taux fixe, ne comporte pas d'emprunt structuré (99% classé A1, niveau le plus sûr de la charte Gissler, le reste de l'encours étant classé B1) et est distribué parmi 16 prêteurs.

Caractéristiques de la dette au 31/12/n	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021*
Encours de la dette en M€	848,6	913,2	947,5	984,4
Nombre d'emprunts	114	118	118	110
Taux moyen	1,94%	1,89%	1,64%	1,51%
Parts emprunts à TF	60%	65%	68%	77%
Durée de vie moyenne	8,9	8,6	8,3	8,2
Capacité de désendettement - en années	7,4	6,7	10,5	8,7

*estimations

L'**encours du budget principal** de Toulouse Métropole est estimé à **1 043,5 M€ à la fin de l'exercice 2022**, du fait de nouvelles mobilisations d'emprunts estimées à 132 M€ en 2022.

L'**annuité de la dette estimée** pour l'exercice 2022 s'élève à **89,8 M€**.

Les **remboursements d'emprunts, pour 72,9 M€**, sont en augmentation du fait de la mobilisation de nouveaux emprunts en 2021 et 2022.

Les **frais financiers** inscrits au budget 2022 s'élèvent à **16,9 M€**. La hausse est due à l'augmentation de l'encours et à des hypothèses de taux prudentes sur les taux variables.

Le taux d'intérêt moyen est en baisse du fait de conditions financières plus favorables ces dernières années. La collectivité a profité de ce contexte en juillet 2021 pour signer des contrats pour 130 M€ (plus 63 M€ dédiés à des opérations de refinancement). Il est projeté en augmentation pour 2022, à 1,72 % contre 1,51% pour 2021, du fait d'hypothèses prudentes concernant les taux variables comme lors de chaque prévision budgétaire.

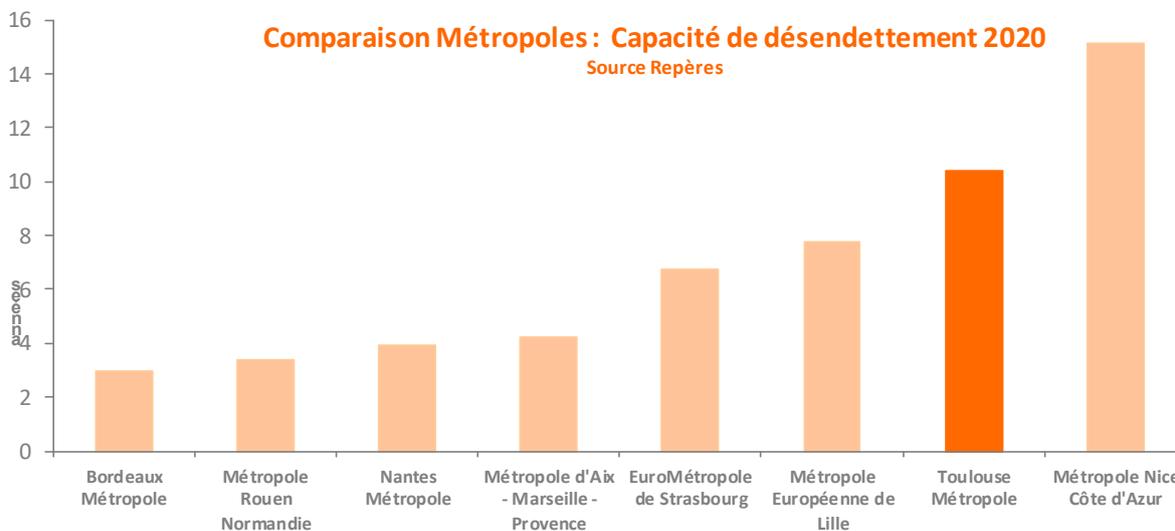
Les contrats à mobiliser en 2022 sont majoritairement déjà signés, sur des taux fixes.

La **capacité de désendettement** pour le budget principal **devrait s'établir autour de 8,7 années en 2021**, soit une baisse sensible par rapport à 2020 (10,5 années), du fait d'une amélioration de l'épargne brute qui avait été fortement impactée en 2020 par la crise sanitaire, et par la politique de provisionnement comptable forte.

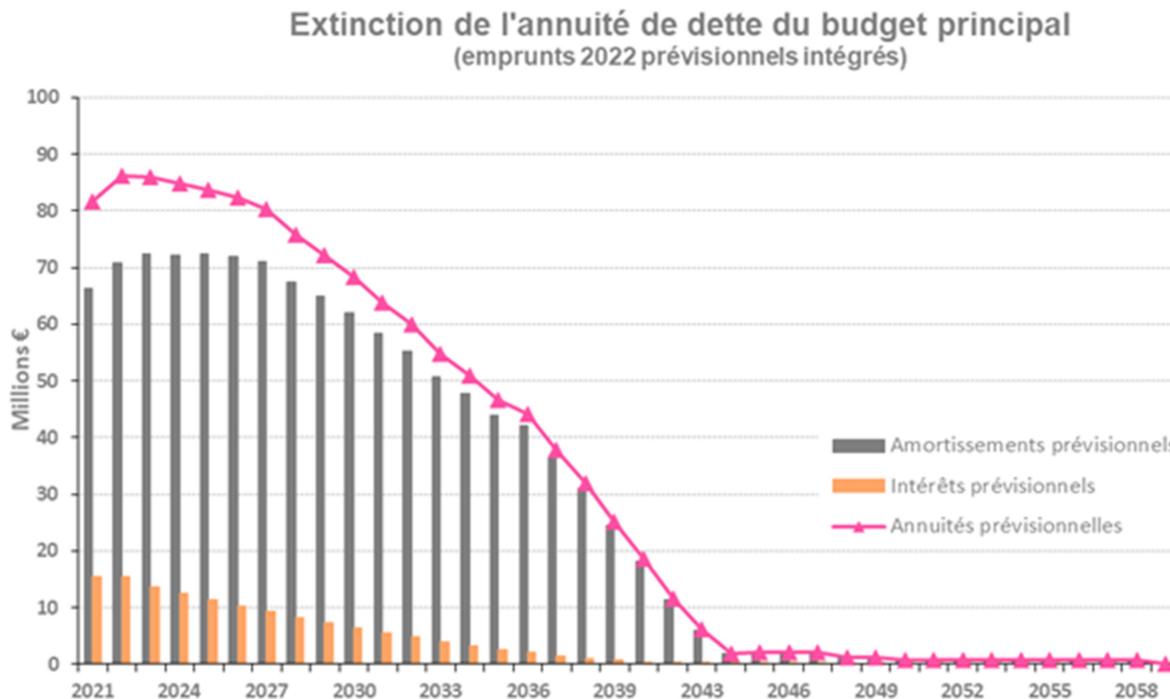
A titre d'information, les dernières données disponibles en 2020 montrent que la capacité de désendettement de Toulouse Métropole se situe dans la moyenne haute par rapport

aux autres métropoles, mais dans le contexte d'une forte baisse de l'épargne liée à la crise.

Néanmoins, le **niveau reste en deçà du seuil d'alerte estimé à 12 ans.**

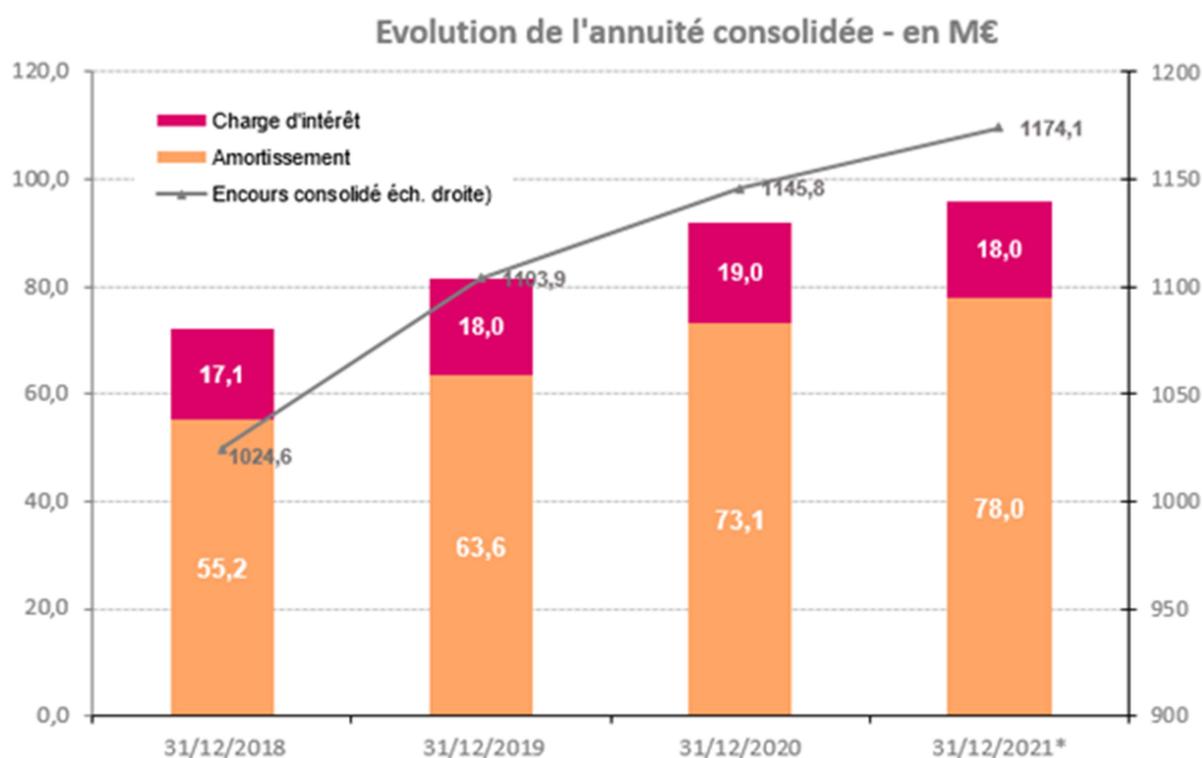
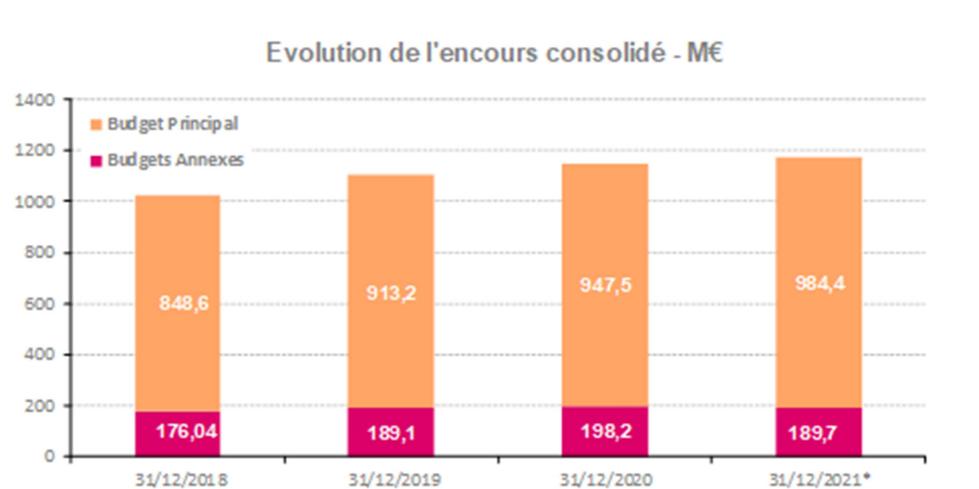


L'extinction de la dette est relativement linéaire.



B. Présentation consolidée de tous les budgets

La **dette consolidée** de Toulouse Métropole atteint **1 174,1 M€ à la fin de l'exercice 2021** et est estimée à **1 225,5 M€ fin 2022**, du fait de la mobilisation de 133,5 M€ de nouveaux emprunts.



Sur l'exercice 2021, seul le budget annexe Crématorium a nécessité le tirage d'un emprunt de 3 M€ afin de financer les travaux d'un deuxième site funéraire.

NB : Les avances du budget principal au budget annexe Activités Immobilières (25,29 M€), ainsi que la dette récupérable (5,41 M€) que le budget Déchets rembourse au budget principal, n'apparaissent pas dans le montant de l'encours consolidé.

Budget annexe Assainissement

en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors produits financiers)	29,83	30,42	2,0%	0,59
Ventes produits fabriqués, prestations	29,22	29,82	2,0%	0,60
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'exploitation	0,04	0,03	-28,4%	-0,01
Autres recettes	0,56	0,57	0,9%	0,01
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	4,90	5,23	6,6%	0,32
Charges à caractère général	1,72	1,66	-3,7%	-0,06
Charges de personnel	2,50	2,42	-3,3%	-0,08
Autres charges de gestion courante	0,33	0,54	65,6%	0,21
Autres charges	0,36	0,61	72,1%	0,26
Epargne de gestion	24,92	25,19	1,1%	0,26
Charges financières nettes	1,42	1,21	-15,0%	-0,21
Epargne brute	23,50	23,98	2,0%	0,48
Taux d'épargne brute	78,8%	78,8%	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	5,02	4,30	-14,4%	-0,72
Epargne nette	18,49	19,68	6,5%	1,20
Taux d'épargne nette	62,0%	64,7%	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	26,04	29,35	12,7%	3,30
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	8,67	7,09	-18,2%	-1,58
Emprunt d'équilibre	0,00	2,57	-	2,57

Ce budget retrace les mouvements financiers de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif des eaux usées. Les crédits concernant l'assainissement pluvial et la défense incendie sont inclus dans le budget principal.

Dans le cadre du projet « Eau Toulouse 2020 », la délégation de service public (DSP) a été retenue comme mode de gestion unique. Depuis le 1^{er} mars 2020, l'ensemble des communes est donc concerné par cette nouvelle DSP, à l'exception des communes de l'ancien syndicat Centre et Nord qui entreront dans le périmètre au 1^{er} janvier 2024.

La progression des dépenses de fonctionnement (+0,32 M€) s'explique par des écritures liées à l'ancien mode de gestion (paiement résiduel de facturation unique, admissions en non-valeur). Cette augmentation est compensée par l'évolution des recettes de fonctionnement de 0,59 M€.

Par conséquent, l'épargne nette dégagée sera de 19,7 M€, déduction faite de l'annuité de dette en légère baisse (-0,9 M€).

Recettes d'exploitation : 30,4 M€.

Le changement du mode de gestion a entraîné une baisse des recettes de gestion courante et d'exploitation qui sont dorénavant perçues par le délégataire. Entre 2021 et 2022, les produits d'exploitation se stabilisent et progressent de 0,6 M€.

Toulouse Métropole continue de percevoir la redevance d'assainissement collectif estimée à 19 M€ pour 2022, soit une hausse de 1,2 M€. Elle représente 63% des recettes d'exploitation du budget.

La prévision de la participation à l'assainissement collectif 2022 affiche une baisse de 0,5 M€. Cela s'explique par l'achèvement en 2021 du rattrapage de son recouvrement des exercices antérieurs.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 5,2 M€

Depuis 2021, le délégataire porte désormais la majorité des dépenses d'exploitation. Elles se stabilisent entre 2021 et 2022 avec une évolution de 0,32 M€.

Toulouse Métropole continue de porter certaines dépenses notamment celles liées aux titres annulés sur exercices antérieurs. En effet, dans la mesure où la Direction du Cycle de l'Eau a, jusqu'alors, réalisé des branchements, il convient de conserver jusqu'à extinction des délais de prescriptions afférents des inscriptions en dépenses sur ce volet. La masse salariale est stable entre le BP 2020 et le BP 2021 et représente 46% des dépenses d'exploitation.

L'épargne nette dégagée s'élève à 19,7 M€.

Dépenses d'investissement : 29,4 M€

en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	21,97	25,71	17,0%	3,74
Immobilisations incorporelles	0,54	0,55	2,7%	0,01
Immobilisations corporelles et en cours	21,43	25,15	17,4%	3,72
Opérations pour compte de tiers	4,07	3,64	-10,7%	-0,44
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Dépenses d'investissement (hors dette)	26,04	29,35	12,7%	3,30

Les dépenses d'investissement progressent de 3,3 M€ de BP à BP.

La hausse des dépenses d'équipement s'explique par une augmentation des travaux de renouvellement et de réhabilitation des réseaux gérés par Toulouse Métropole en tant qu'autorité organisatrice des services d'assainissement.

Les opérations pour compte de tiers, en légère baisse sont équilibrées en dépenses et en recettes, elles correspondent à l'opération Toulouse Aerospace Express qui se poursuit sur le volet assainissement.

Financement des dépenses d'investissement : 29,4 M€

Ces dépenses d'équipement sont couvertes en grande partie par l'autofinancement et l'attribution d'une subvention de l'Agence de l'Eau. Au stade du BP, il n'est pas nécessaire de recourir à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement.

en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	27,15	26,77	-1,4%	-0,38
Epargne nette	18,49	19,68	6,5%	1,20
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	4,59	3,45	-24,9%	-1,14
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	4,07	3,64	-10,7%	-0,44
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	0,00	2,57	-	2,57
Recettes d'investissement	27,15	29,35	8,1%	2,19

Budget annexe Eau Potable

en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors produits financiers)	21,63	20,54	-5,0%	-1,09
Ventes produits fabriqués, prestations	18,06	19,67	8,9%	1,61
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,0%	0,00
Autres recettes	3,57	0,87	-75,6%	-2,70
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	5,61	6,31	12,5%	0,70
Charges à caractère général	2,16	1,82	-15,7%	-0,34
Charges de personnel	2,75	2,82	2,4%	0,07
Autres charges de gestion courante	0,35	1,22	247,2%	0,87
Autres charges	0,35	0,46	30,2%	0,11
Epargne de gestion	16,02	14,23	-11,2%	-1,79
Charges financières nettes	1,14	1,11	-2,7%	-0,03
Epargne brute	14,88	13,13	-11,8%	-1,76
Taux d'épargne brute	68,8%	63,9%	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	4,83	3,80	-21,3%	-1,03
Epargne nette	10,05	9,33	-7,3%	-0,73
Taux d'épargne nette	46,5%	45,4%	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	16,85	16,50	-2,1%	-0,35
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	6,94	3,14	-54,7%	-3,79
Emprunt d'équilibre	0,00	4,03	-	4,03

Ce budget retrace les mouvements financiers relatifs à la production et à la distribution d'eau potable sur le territoire métropolitain.

Dans le cadre du projet « Eau Toulouse 2020 », la délégation de service public (DSP) a été retenue comme mode de gestion unique. Depuis le 1^{er} mars 2020, l'ensemble des communes est donc concerné par cette nouvelle DSP, à l'exception des communes de l'ancien syndicat Centre et Nord qui entreront dans le périmètre au 1^{er} janvier 2024.

Ce changement de mode de gestion a entraîné des évolutions sur l'équilibre du budget. Les dépenses de fonctionnement, portées désormais en grande partie par le délégataire, ont fortement diminué en 2021 par rapport à 2020. Pour 2022, elles croissent de 12,5%, cette hausse étant due majoritairement au résiduel de la facturation unique et aux admissions en non-valeur associées à la clôture des anciens modes de gestion.

L'épargne nette retraitée des produits exceptionnels s'élèverait à 9 M€, en hausse de 1,9 M€ par rapport à l'épargne nette 2021.

Au final, l'épargne nette dégagée serait de 9,3 M€, déduction faite de l'annuité de dette (-1,0 M€).

Recettes d'exploitation : 20,5 M€

Les recettes d'exploitation affichent une baisse entre le BP 2021 et le BP 2022 de près de 1,1 M€ du fait de la baisse des produits exceptionnels. En effet, en 2021, Toulouse Métropole a perçu la soulte d'équilibre (2,7 M€) issue du partage de l'actif et du passif du Syndicat Intercommunal de l'Eau des Cantons Centre et Nord de Toulouse (SIECN) conformément à la délibération 21-0004 du 3 mars 2021.

Retraitées de cet élément, les recettes d'exploitation hors produits exceptionnels augmentent de 1,5 M€.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 6,3 M€

Le délégataire portant désormais la majorité des dépenses d'exploitation depuis le BP 2021, la hausse constatée de 12,5% est due au résiduel de la facturation unique et aux admissions en non-valeur associées à la clôture des anciens modes de gestion.

Globalement, les charges de personnel sont stables et représentent 45% des dépenses. Les dépenses d'exploitation hors masse salariale sont évaluées à 3,5 M€ et constituent 55% du budget de fonctionnement. Elles intègrent notamment la location et les frais afférents à la gestion des bâtiments accueillant la Direction du Cycle de l'Eau portés par ce budget annexe et refacturés en fin d'année, des frais de communication visant à développer l'image de l'autorité organisatrice de la nouvelle identité des services de l'eau et de l'assainissement « Eau de Toulouse Métropole », ainsi que des crédits pour l'annulation de titres émis avant le changement de mode de gestion.

L'épargne nette dégagée s'élève à 9,3 M€.

Dépenses d'investissement : 16,5 M€

en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	14,80	15,50	4,8%	0,70
Immobilisations incorporelles	0,29	0,35	18,6%	0,05
Immobilisations corporelles et en cours	14,50	15,15	4,5%	0,65
Opérations pour compte de tiers	2,05	1,00	-51,3%	-1,05
Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	-	0,00
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Dépenses d'investissement (hors dette)	16,85	16,50	-2,1%	-0,35

Les dépenses réelles d'équipement progressent de 0,7 M€.

Cette évolution s'explique notamment par un renforcement des travaux de renouvellement et de réhabilitation des réseaux, dont l'inscription est portée à 10,5 M€ (+1,3 M€ par rapport au BP 2020).

Les opérations pour compte de tiers, équilibrées en dépenses et en recettes, sont liées à l'opération Toulouse Aerospace Express qui se poursuit sur le volet eau potable, une baisse de 1,1 M€ est prévue.

Financement des dépenses d'investissement : 16,5 M€

Ces dépenses d'équipement sont couvertes en grande partie par l'autofinancement (9,3 M€) et le remboursement par des tiers pour des opérations en maîtrise d'ouvrage déléguée – opérations pour compte de tiers (1 M€). La participation de l'Agence de l'Eau Adour Garonne au programme de réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable s'élève à 2,1 M€.

Au stade du BP, il est néanmoins nécessaire d'inscrire un emprunt d'équilibre de 4,0 M€ pour financer les dépenses d'investissement.

en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution (%)
Ressources propres	16,99	12,47	-26,6%
Epargne nette	10,05	9,33	-7,3
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	
Subventions d'investissement reçues	3,26	2,14	-34,2
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers	2,05	1,00	-51,3
Autres recettes d'investissement	1,63	0,00	-100,0
Emprunt d'équilibre	0,00	4,03	
Recettes d'investissement	16,99	16,50	-2,9%

Budget annexe IMT

en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers)	4,43	4,83	9,2%	0,41
Produits des services	3,00	3,58	19,2%	0,58
Impôts et taxes	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,00	0,00	-	0,00
Redevances des fermiers et concessionnaires	1,43	1,26	-11,8%	-0,17
Autres recettes	0,00	0,00	-	0,00
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	0,76	0,87	14,5%	0,11
Charges à caractère général	0,76	0,87	14,5%	0,11
Charges de personnel	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges	0,01	0,01	0,0%	0,00
Epargne de gestion	3,66	3,96	8,1%	0,30
Charges financières nettes	0,17	0,14	-18,2%	-0,03
Epargne brute	3,50	3,82	9,3%	0,33
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>79,0%</i>	<i>79,1%</i>	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	1,43	1,44	0,7%	0,01
Epargne nette	2,07	2,39	15,2%	0,32
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>46,8%</i>	<i>49,4%</i>	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	2,37	1,50	-36,6%	-0,87
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	0,29	0,00	-100,0%	-0,29

Ce budget porte l'ensemble des opérations liées à l'installation et à l'exploitation des réseaux physiques et logiques de télécommunication.

L'épargne nette dégagée progresse de 0,32 M€, du fait de la hausse des recettes de fonctionnement. Cette évolution permet de financer l'augmentation des dépenses d'investissement complémentaires.

Recettes de fonctionnement : 4,8 M€

Les produits issus des locations de fourreaux en zone d'aménagement affichent une hausse de 0,58 M€.

Cette augmentation de recettes est générée grâce à la mise à jour de la cartographie du réseau de Toulouse Métropole et par le développement du réseau loué. La réalisation d'un audit régulier des réseaux permet d'identifier précisément les occupants des réseaux propriétés de Toulouse Métropole. Les redevances de droit d'usage sont revendiquées par voie de conventions à l'encontre des opérateurs.

Il convient de préciser qu'un contentieux est en cours depuis 2019 sur la propriété de certains fourreaux (55 ZAC) et par conséquent sur les loyers susceptibles d'être demandés par Toulouse Métropole.

Les titres émis feront ainsi, pour partie, l'objet d'une provision pour risque lors d'une étape ultérieure.

Par ailleurs, le contrat d'affermage de la SPL ZEFIL disposant que la redevance variable est assise sur le CA de l'année précédente, la redevance versée diminue de 0,17 M€, compte tenu de la hausse des amortissements de caducité et d'une légère baisse de rentabilité.

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 0,9 M€

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 0,11 M€ de BP à BP. Elles permettent principalement de financer la maintenance des réseaux créés et de réaliser des audits sur les réseaux existants.

Des crédits sont prévus (0,01 M€) pour financer des études d'analyse des modalités actuelles de gestion des réseaux numériques et proposer différents scénarii pour le futur.

0,1 M€ supplémentaire est également inscrit sur la ligne budgétaire « maintenance des réseaux créés » afin d'assurer l'entretien des réseaux nouvellement créés.

Après remboursement de l'annuité de la dette, **l'épargne nette dégagée s'élève à 0,32 M€.**

Dépenses d'investissement : 1,5 M€

Ces dépenses d'investissement dépendent de l'essor des projets urbains qui entraînent des créations ou extensions de réseaux numériques.

Le BP 21 comprenait une prévision au titre du Plan de Relance pour l'Emploi, pour des travaux contribuant au maillage du réseau télécom de la Métropole et contribuant à la relance économique sur le territoire. La fin de cette action exceptionnelle entraîne une diminution des dépenses d'investissement de 0,87 M€.

Financement des dépenses d'investissement : 2,4 M€

Le besoin de financement est entièrement couvert par l'épargne nette, seule ressource propre d'investissement. En 2022, il n'est pas prévu d'emprunt d'équilibre.

en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	2,07	2,39	15,2%	0,32
Epargne nette	2,07	2,39	15,2%	0,32
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	-	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	0,29	0,00	-100,0%	-0,29
Recettes d'investissement	2,37	2,39	0,9%	0,02

Budget annexe Activités Immobilières

Ce budget retrace l'activité immobilière de Toulouse Métropole en termes de pépinières/hôtels d'entreprises et d'équipements d'intérêt général (EIG) mis à disposition du secteur aéronautique.

en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers)	13,12	13,00	-0,9%	-0,12
Produits des services	0,00	0,00	-	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,00	0,00	-	0,00
Revenus des immeubles	10,66	10,81	1,4%	0,15
Subventions d'équilibre	1,66	1,41	-15,3%	-0,25
Autres recettes	0,80	0,78	-2,9%	-0,02
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	9,58	9,38	-2,1%	-0,20
Charges à caractère général	9,10	9,08	-0,2%	-0,02
Charges de personnel	0,28	0,25	-12,5%	-0,04
Autres charges de gestion courante	0,21	0,06	-71,7%	-0,15
Autres charges	0,00	0,00	-	0,00
Epargne de gestion	3,54	3,62	2,3%	0,08
Charges financières nettes	0,54	0,62	15,0%	0,08
Epargne brute	3,00	3,00	0,0%	0,00
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	2,65	2,54	-4,3%	-0,12
Epargne nette	0,35	0,46	33,2%	0,12
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	2,18	4,68	114,4%	2,50
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	1,15	3,60	213,0%	2,45
Emprunt d'équilibre	0,69	0,62	-9,9%	-0,07

Recettes de fonctionnement : 13 M€

Les recettes de fonctionnement (13 M€) sont en légère diminution de 0,12 M€.

Elles sont constituées essentiellement des revenus des immeubles (10,81 M€) en augmentation de 0,15 M€.

La baisse des recettes est liée à la participation du budget principal vers le budget annexe en repli de -0,25 M€ par rapport à l'année précédente.

En effet, chaque année le budget principal verse au budget annexe Activités Immobilières une subvention d'équilibre permettant de couvrir le besoin global (réel et ordre) de la section de fonctionnement. En 2022, la stabilité de la charge relative aux amortissements et subventions transférables, la contraction des charges de la section de fonctionnement (cumul dépenses réelles et frais financiers) de -0,12 M€ cumulée à une hausse de 0,13 M€ des recettes réelles hors subvention, entraînent cet ajustement de la subvention d'équilibre de -0,25 M€.

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 9,4 M€

Les charges à caractère général sont stables et correspondent principalement à des dépenses liées à la gestion immobilière des bâtiments, notamment les loyers et charges locatives (1,8 M€), les frais de gérance et contrats de prestations de service (1,9 M€), les taxes foncières (2,6 M€), les charges afférentes aux fluides (1,1 M€) et à la maintenance des immeubles (1,1 M€).

Des dépenses de personnel sont inscrites pour 0,25 M€.

Le remboursement des intérêts d'emprunts passe de 0,54 M€ à 0,62 M€, soit une hausse de 0,08 M€.

Malgré cette légère hausse des intérêts d'emprunt dus au titre de l'exercice 2022, l'épargne brute est stable à 3 M€ du fait de la stabilité des autres dépenses réelles de fonctionnement conjuguée à la hausse des recettes de fonctionnement.

L'épargne nette augmente de 33% du fait de la diminution du remboursement du capital de la dette **et s'élève à 0,46 M€.**

Dépenses d'investissement : 4,7 M€

En investissement, les dépenses sont inscrites à hauteur de 4,68 M€, en hausse de 2,5 M€.

Elles comprennent :

- 3,62 M€ pour le volet « Pépinières et hôtels d'entreprises », en faveur de la réhabilitation et de la rénovation énergétique du parc (+2,45 M€),
- 1,06 M€ pour le volet « Bâtiment B612 » avec d'une part +0,2 M€ pour l'aménagement d'un local de 1 000 m² actuellement utilisé comme réserve ; et d'autre part 0,25 M€ pour des travaux dans les locaux d'un membre résident qui fera l'objet d'un financement en contrepartie.

Financement des dépenses d'investissement : 4,7 M€

Le financement des dépenses d'investissement est réalisé grâce à :

- une participation du budget principal pour 3,6 M€ ;
- un emprunt d'équilibre prévisionnel à hauteur de 0,62 M€.

en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	1,50	4,06	171,3%	2,57
Epargne nette	0,35	0,46	33,2%	0,12
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	1,15	3,60	213,0%	2,45
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	0,69	0,62	-9,9%	-0,07
Recettes d'investissement	2,18	4,68	114,4%	2,50

Budget annexe Lasbordes

en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors produits financiers)	0,31	0,31	-0,2%	0,00
Ventes produits fabriqués, prestations	0,26	0,26	0,1%	0,00
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'exploitation	0,05	0,05	0,0%	0,00
Autres recettes	0,00	0,00	-50,0%	0,00
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	0,27	0,27	-0,3%	0,00
Charges à caractère général	0,16	0,17	6,7%	0,01
Charges de personnel	0,11	0,10	-10,0%	-0,01
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,0%	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,0%	0,00
Epargne de gestion	0,04	0,04	0,0%	0,00
Charges financières nettes	0,00	0,00	-	0,00
Epargne brute	0,04	0,04	0,0%	0,00
Taux d'épargne brute	12,5%	12,5%	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	-	0,00
Epargne nette	0,04	0,04	0,0%	0,00
Taux d'épargne nette	12,5%	12,5%	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,04	0,04	0,0%	0,00
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	0,00	0,00	-	0,00

Ce budget retrace l'activité de l'aérodrome Toulouse-Lasbordes, plateforme majeure de l'aviation de loisirs et espace de formation permanent grâce aux aéroclubs basés sur le site.

Ce budget annexe est un Service Public Industriel et Commercial, ce qui implique que toutes les dépenses doivent être financées par les recettes propres de l'exploitation du service.

Au stade du budget primitif, les recettes d'exploitation projetées permettent de financer les dépenses d'exploitation tout en dégagant une épargne nette stable de BP à BP. Elle permet de financer les dépenses d'investissement sans recourir à l'emprunt.

Recettes d'exploitation : 0,31 M€

L'aérodrome de Lasbordes est géré en régie par les services de Toulouse Métropole. En 2022, les recettes d'exploitation sont stables et s'élèvent à 0,31 M€. Elles sont constituées de redevances d'occupation du domaine public et de forfaits ou taxes d'atterrissage pour 0,25 M€ et de la dotation de centralisation de l'État pour 0,05 M€.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 0,27 M€

Les dépenses de fonctionnement sont stables. Les principales charges sont les suivantes :

- Des charges de personnels pour 0,10 M€ qui représentent 37% des dépenses d'exploitation ;
- Des taxes foncières pour 0,08 M€ qui sont refacturées aux usagers occupants des hangars de stationnement des avions ;
- Des dépenses d'entretien de la piste et de la sous-traitance pour 0,06 M€ ;

- La location de la maison d'accueil et la cotisation à l'Union des Aéroports de France (UAF) pour 0,01 M€.

L'épargne nette dégagée s'élève à 0,04 M€.

Dépenses d'investissement : 0,04 M€

Des dépenses d'investissement sont prévues pour :

- des travaux de réfection du parking en herbe en pied de la tour de contrôle afin de garantir le bon déroulé du Rallye Toulouse –Saint-Louis (septembre 2022) ;
- des travaux de changement de câble entre le poste de la tour de contrôle et la station météo.

Financement des dépenses d'investissement : 0,04 M€

L'autofinancement dégagé de 0,04 M€ permet de financer les dépenses d'investissement prévues sur l'exercice. Il convient de noter que ce budget ne porte aucune dette.

en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	0,04	0,04	0,0%	0,00
Epargne nette	0,04	0,04	0,0%	0,00
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	-	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	0,00	0,00	-	0,00
Recettes d'investissement	0,04	0,04	0,0%	0,00

Budget annexe Oncopôle

Ce budget est une opération d'aménagement dont la vocation est de regrouper sur un seul lieu des activités de recherches, de soins et de services aux patients, en engageant un renouveau urbain de la porte Sud de Toulouse.

en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers)	0,84	1,10	30,9%	0,26
Produits des services	0,00	1,10	-	1,10
Impôts et taxes	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	0,84	0,00	-100,0%	-0,84
Autres recettes	0,00	0,00	-100,0%	0,00
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	2,68	2,24	-16,6%	-0,45
Charges à caractère général	2,68	2,24	-16,6%	-0,45
Charges de personnel	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	-	0,00
Autres charges	0,00	0,00	-	0,00
Epargne de gestion	-1,84	-1,14	38,3%	0,70
Charges financières nettes	0,20	0,18	-11,1%	-0,02
Epargne brute	-2,04	-1,31	35,7%	0,73
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,90	0,95	5,6%	0,05
Epargne nette	-2,94	-2,26	23,0%	0,68
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,00	0,00	-	0,00
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt	2,94	2,26	-23,0%	-0,68

L'épargne nette reste négative mais augmente de 0,68 M€, du fait des cessions envisagées en 2022 et de la diminution de l'enveloppe prévisionnelle des travaux. Le déroulement de l'opération est conforme à la trajectoire fixée.

Recettes de fonctionnement : 1,1 M€

L'évolution des recettes de fonctionnement (+0,26 M€ en 2022 par rapport au BP21) résulte de deux facteurs. D'une part, dans le cadre de la certification des comptes, la participation du budget principal vers le budget annexe est dorénavant à compter de 2022, imputée en section d'investissement, soit une diminution de -0,84 M€ par rapport au BP 2021.

D'autre part, 1,1 M€ est inscrit en prévision de la commercialisation de certains lots sur les années 2022 et suivantes. Cette opération reste toutefois conditionnée à la levée des scellés sur le site du sinistre AZF.

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 2,2 M€

L'enveloppe prévisionnelle des dépenses de fonctionnement porte les travaux d'aménagement et d'études pour la partie Sud de l'Oncopôle afin d'accompagner des projets en émergence, notamment dans le cadre de Dessine-Moi Toulouse. Elle permettra également de répondre aux aléas réguliers, aux plantations et au bouclage des réseaux lors de la levée des scellés sur le site AZF.

En 2022, il est notamment prévu l'acquisition et l'aménagement d'emprises au Sud de l'avenue Irène-Joliot Curie, afin de développer le projet « le Hub ». Il s'agit de créer un lieu de rencontre et d'échanges, de repère et de vie à la porte d'entrée du Campus de l'Oncopôle. Des services et commerces de proximité y sont aussi prévus.

Après remboursement de l'annuité de la dette, **l'épargne nette est projetée à -2,26 M€.**

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont uniquement constituées du remboursement du capital de la dette à hauteur de **0,95 M€.**

Financement des dépenses d'investissement

Le budget principal verse au budget annexe une avance remboursable de de 0,83 M€ inscrite à compter de 2022 en investissement.

Le besoin de financement complémentaire est couvert par un emprunt d'équilibre de 1,43 M€.

en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Emprunt	2,94	2,26	-23,0%	-0,68
Avance remboursable du budget principal	0,00	0,83	-	0,83
Emprunt d'équilibre	2,94	1,43	-51,3%	-1,51

Budget annexe Orchestre National et Théâtre du Capitole

en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers)	39,07	38,07	-2,6%	-1,01
Produits des services	2,97	3,48	17,5%	0,52
Impôts et taxes	0,00	0,00	-	0,00
Dotations et participations	3,66	4,47	22,1%	0,81
Participations de l'Etat	2,77	3,52	27,0%	0,75
Participations de la Région	0,54	0,54	0,0%	0,00
Autres dotations et participations	0,35	0,41	16,4%	0,06
Subvention d'équilibre	31,23	28,95	-7,3%	-2,28
Autres recettes	1,22	1,16	-4,6%	-0,06
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	38,60	37,60	-2,6%	-1,01
Charges à caractère général	7,42	6,67	-10,0%	-0,74
Charges de personnel	29,30	29,93	2,2%	0,63
Rémunérations personnel titulaire	3,46	3,59	3,7%	0,13
Rémunérations personnel non titulaire	16,89	17,22	1,9%	0,33
Charge sociales et de prévoyance	7,80	7,91	1,3%	0,10
Autres charges de personnel	1,14	1,21	6,1%	0,07
Autres charges de gestion courante	1,03	0,93	-9,5%	-0,10
Autres charges	0,86	0,06	-93,0%	-0,80
Epargne de gestion	0,47	0,47	0,0%	0,00
Charges financières nettes	0,00	0,00	-	0,00
Epargne brute	0,47	0,47	0,0%	0,00
Taux d'épargne brute	1,2%	1,2%	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	-	0,00
Epargne nette	0,47	0,47	0,0%	0,00
Taux d'épargne nette	1,2%	1,2%	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	1,67	2,36	41,1%	0,69
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	0,70	1,89	169,5%	1,19
Emprunt d'équilibre	0,50	0,00	-100,0%	-0,50

Le Théâtre, grande maison d'opéra et de danse, et l'Orchestre symphonique, labellisé orchestre national, jouent un rôle majeur dans le rayonnement de la Métropole. Cet équipement a été transféré de la Mairie à Toulouse Métropole en 2016.

Recettes de fonctionnement : 38,1 M€

Sous l'effet de la reprise de l'activité post-COVID, les recettes propres (billetterie) du Théâtre et de l'Orchestre augmentent en 2022 de 0,52 M€, soit +17,5%.

Les participations des autres organismes publics et privés (Etat, région, département et entités privées) augmentent également en 2022 de 0,81 M€, soit +22,1%.

Par ailleurs, le montant de la subvention d'équilibre de fonctionnement du budget principal de Toulouse Métropole s'élève à 28,95 M€ en 2022, soit une baisse de -7,3% de BP à BP. Son montant sera ajusté lors de la reprise des résultats au budget supplémentaire et correspondra au montant fixé dans la trajectoire pluriannuelle (26,65 M€).

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 37,6 M€

Les charges de structure représentent environ 70% des dépenses totales. La masse salariale est maîtrisée (+0,34 M€) ainsi que les autres charges de structures (fluides, bâtiments, assurances, ...). La reprise de l'activité se traduit par une baisse significative des dépenses liées aux remboursements des billets suite aux annulations liées à la crise

sanitaire (-1,39 M€). En parallèle, les charges d'activité sont en nette progression (+1,1 M€) du fait notamment de recrutement d'intermittents.

Après remboursement de l'annuité de la dette, **l'épargne nette dégagée est stable en 2022 (0,5 M€).**

Dépenses d'investissement : 2,4 M€

Les travaux d'équipement progressent de 0,69 M€ de BP à BP.

Cette augmentation est due aux travaux nécessaires pour le remplacement du pilotage du cintre au Théâtre du Capitole d'un montant de 1,25 M€.

Les travaux de rénovation et d'entretien annuel courant du Théâtre du Capitole et de la Halle aux Grains s'élèvent à 0,716 M€ (dont le remplacement et l'étanchéité de 6 fenêtres au Théâtre).

Des crédits pour le remplacement des véhicules, du fait de la mise en place de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) sont également prévus à hauteur de 0,30 M€.

Financement des dépenses d'investissement : 2,4 M€

Outre l'épargne nette, le besoin de financement est couvert par une participation du budget principal pour 1,89 M€. Il n'est pas prévu d'emprunt d'équilibre en 2022.

La participation du budget principal de Toulouse Métropole est de 0,21 M€ pour l'Orchestre et 1,68 M€ pour le Théâtre dont 1,25 M€ pour financer le pilotage du cintre.

en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	1,17	2,36	101,5%	1,19
Epargne nette	0,47	0,47	0,0%	0,00
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,70	1,89	169,5%	1,19
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	0,50	0,00	-100,0%	-0,50
Recettes d'investissement	1,67	2,36	41,1%	0,69

Budget annexe Crématorium

en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors produits financiers)	1,46	1,90	30,6%	0,45
Ventes produits fabriqués, prestations	1,42	1,87	31,3%	0,45
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'exploitation	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes	0,03	0,03	-3,2%	0,00
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	1,26	1,19	-5,0%	-0,06
Charges à caractère général	0,48	0,38	-19,2%	-0,09
Charges de personnel	0,77	0,80	4,2%	0,03
Autres charges de gestion courante	0,01	0,00	-65,0%	-0,01
Autres charges	0,00	0,00	200,0%	0,00
Épargne de gestion	0,20	0,71	253,6%	0,51
Charges financières nettes	0,02	0,07	225,0%	0,05
Épargne brute	0,18	0,64	256,8%	0,46
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>12,4%</i>	<i>33,8%</i>	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,12	0,19	60,9%	0,07
Épargne nette	0,07	0,46	603,4%	0,39
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>4,5%</i>	<i>24,1%</i>	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	3,06	1,35	-55,9%	-1,71
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	3,00	0,89	-70,2%	-2,10

Les travaux ont débuté en 2020, pour une mise en service du nouveau crématorium dans le quartier Malepère prévue au 1^{er} trimestre 2022. Ce nouvel équipement s'ajoute au crématorium de Toulouse Cornebarieu et permet de mieux répondre aux besoins des administrés. Ce budget annexe comptabilise les mouvements financiers liés aux activités des deux équipements, gérés en régie directe par Toulouse Métropole

La maîtrise des dépenses d'exploitation (-0,06 M€) conjuguée à une progression des recettes (+0,45 M€) du fait de l'extension de l'activité entraîne une hausse de l'épargne de gestion de 0,51 M€ par rapport à l'exercice précédent.

L'annuité de la dette progresse de 0,07 M€ du fait de la mobilisation d'un nouvel emprunt de 3 M€ en 2021 contracté dans le cadre de la construction du second crématorium.

Par conséquent, l'épargne nette dégagée s'élève à 0,46 M€, soit une hausse de 0,39 M€ entre le BP 2021 et BP 2022.

Recettes d'exploitation : 1,90 M€

Les recettes d'exploitation, essentiellement constituées des redevances de crémation, sont en forte hausse. En effet, l'ouverture du nouvel équipement en 2022 devrait permettre la réalisation de 600 crémations supplémentaires.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 1,19 M€

Les dépenses d'exploitation sont constituées des dépenses de personnel pour 67% et des charges à caractère général d'exploitation, notamment les dépenses d'énergie et de maintenance. La stabilité des dépenses d'un exercice à l'autre s'explique par un ajustement des prévisions au plus proche de la réalisation constatée.

Après remboursement de l'annuité de la dette, **l'épargne nette dégagée s'élève à 0,46 M€.**

Dépenses d'investissement : 1,35 M€

Des crédits sont inscrits en investissement (1 M€) pour honorer les coûts de construction d'un second crématorium dont la livraison interviendra courant 2022. Le coût global de cette opération est estimé à 7,95 M€ HT soit 9,54 M€ TTC.

Financement des dépenses d'investissement : 1,35 M€

L'épargne nette dégagée permet de financer la section d'investissement à hauteur de 0,46 M€.

L'emprunt d'équilibre prévisionnel assurant le financement du second crématorium sera ajusté lors de la reprise des résultats de l'exercice 2021 au budget supplémentaire 2022. A l'étape du budget primitif, il est estimé à 0,89 M€.

en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	0,07	0,46	603,4%	0,39
Epargne nette	0,07	0,46	603,4%	0,39
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	-	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	3,00	0,89	-70,2%	-2,10
Recettes d'investissement	3,06	1,35	-55,9%	-1,71

Budget annexe Pompes Funèbres

en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles d'exploitation (hors produits financiers)	3,69	3,85	4,4%	0,16
Ventes produits fabriqués, prestations	3,55	3,70	4,4%	0,16
Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'exploitation	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes	0,15	0,15	3,4%	0,01
Dépenses réelles d'exploitation (hors frais financiers)	3,39	3,54	4,5%	0,15
Charges à caractère général	0,92	0,88	-4,8%	-0,04
Charges de personnel	2,45	2,63	7,2%	0,18
Autres charges de gestion courante	0,02	0,03	108,4%	0,02
Autres charges	0,00	0,00	100,0%	0,00
Epargne de gestion	0,30	0,31	3,0%	0,01
Charges financières nettes	0,00	0,00	-	0,00
Epargne brute	0,30	0,31	3,0%	0,01
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>8,1%</i>	<i>8,0%</i>	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	-	0,00
Epargne nette	0,30	0,31	3,0%	0,01
<i>Taux d'épargne nette</i>	<i>8,1%</i>	<i>8,0%</i>	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,30	0,27	-10,3%	-0,03
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	0,00	0,00	-	0,00

Les services funéraires métropolitains organisent des obsèques à la demande des familles, proposent des contrats obsèques en lien avec des partenaires mutualistes, et interviennent également en astreinte dans le cadre des pouvoirs de police du maire pour les décès sur la voie publique ou dans les domiciles lorsqu'il n'y a pas de famille.

Ce service public industriel et commercial agit face aux opérateurs privés comme un régulateur du marché, les tarifs appliqués ayant tendance à augmenter sensiblement en l'absence d'opérateur public.

L'épargne nette dégagée est stable par rapport à l'exercice précédent avec une projection à 0,31 M€ en 2022.

Recettes d'exploitation : 3,85 M€.

En 2022, les ventes de marchandises (1,25 M€) et prestations de service (1,95 M€) représentent 83% des recettes d'exploitation qui se portent à 3,85 M€.

Le poste des prestations est celui qui connaît la plus forte hausse, l'ouverture d'un site quartier Malepère début 2022, en lien avec le nouveau crématorium, devant apporter des recettes supplémentaires.

Les remboursements de mise à disposition de personnel des pompes funèbres pour la gestion du crématorium et des cimetières représentent les principales autres recettes pour 0,5 M€.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 3,54 M€

Les dépenses d'exploitation progressent de BP à BP de 4,5% conséquence de la prise en charge partielle des dépenses de personnel affectées au crématorium et aux cimetières. Ces dépenses, faisant l'objet d'une refacturation à l'identique, sont neutres sur l'épargne nette.

Retraitée des refacturations, la masse salariale nette s'élève à 2,13 M€ soit une progression de 0,11 M€. Elle s'explique par la prise en compte en année pleine du recrutement de 2 agents pour assurer le fonctionnement du nouveau complexe funéraire.

Les charges à caractère général baissent quant à elles de 4,8%. La maîtrise des consommations de crédits, observée les années précédentes, permet de limiter l'inflation budgétaire malgré l'évolution de l'activité (ouverture d'un nouveau site au 1^{er} trimestre 2022).

Les dépenses d'exploitation sont constituées pour 74% de dépenses de personnel et pour 26% de dépenses liées à l'achat de fournitures funéraires et à la réparation des véhicules.

L'épargne nette dégagée s'élève à 0,31 M€.

Dépenses d'investissement : 0,27 M€

Il est prévu sur l'exercice 2022 de remplacer des véhicules, du fait de la mise en place de la ZFE (zones à faibles émissions), et d'acquérir le mobilier nécessaire pour le futur funérarium.

Financement des dépenses d'investissement : 0,31 M€

L'autofinancement dégagé de 0,31 M€ permet de financer les dépenses d'investissement prévues sur l'exercice. Il convient de noter que ce budget ne porte aucune dette.

en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	0,30	0,31	3,0%	0,01
Epargne nette	0,30	0,31	3,0%	0,01
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	-	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	0,00	0,00	-	0,00
Recettes d'investissement	0,30	0,31	3,0%	0,01

Budget annexe Collecte et Valorisation des Déchets

en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers)	98,29	103,23	5,0%	4,94
Produits des services	1,81	2,26	24,3%	0,44
Taxes d'enlèvement des ordures ménagères	92,06	96,39	4,7%	4,33
Dotations et participations	4,40	4,51	2,4%	0,10
Autres recettes	0,02	0,08	310,0%	0,06
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	93,25	97,49	4,5%	4,24
Charges à caractère général	15,93	15,92	-0,1%	-0,01
Charges de personnel	37,91	38,78	2,3%	0,87
Autres charges de gestion courante	39,41	42,79	8,6%	3,38
Autres charges	0,00	0,00	500,0%	0,00
Epargne de gestion	5,04	5,74	13,8%	0,70
Charges financières nettes	0,16	0,14	-12,3%	-0,02
Epargne brute	4,88	5,60	14,7%	0,72
Taux d'épargne brute	5,0%	5,4%	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,68	0,70	2,3%	0,02
Epargne nette	4,20	4,90	16,7%	0,70
Taux d'épargne nette	4,3%	4,7%	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	10,69	11,78	10,2%	1,09
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	0,38	0,43	14,7%	0,06
Emprunt d'équilibre	6,12	6,45	5,4%	0,33

Toulouse Métropole assure le service de collecte, prévention, traitement, recyclage et valorisation des déchets.

En application des statuts modifiés du Syndicat Mixte DECOSSET approuvés en 2018, les déchetteries de Toulouse, Cugnaux et Blagnac, la compostière de Toulouse, ainsi que le poste de transfert de Toulouse, ont été transférés depuis le 1^{er} janvier 2021.

A ce transfert se sont cumulés les travaux d'harmonisation de la fiscalité métropolitaine.

Ces éléments ont bouleversé la structuration 2021 du budget annexe « Collecte et valorisation des déchets ». Le Budget Primitif 2022 s'inscrit dans cette nouvelle structuration.

L'épargne nette dégagée serait de 4,9 M€, déduction faite de l'annuité de dette récupérable (stable entre le BP2021 et le BP2022).

Recettes de fonctionnement : 103,2 M€

Les recettes de fonctionnement sont projetées en hausse de 4,9 M€.

Cela s'explique essentiellement par l'ajustement des recettes issues des produits de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en augmentation de 4,2 M€ grâce à la dynamique des bases.

Les produits de services correspondent aux recettes issues de la collecte du verre, des métaux et du centre de tri (plastique, cartons...) sont prévus en hausse de 0,4 M€

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 97,5 M€

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 4,2 M€, principalement du fait de l'augmentation de la redevance DECOSET (+3,4 M€), cette hausse était liée au transfert des sites (déchèteries, compostage et transfert) de TM à DECOSET depuis le 01/01/2021 et à la hausse des tarifs appliquée par le syndicat mixte.

La prévision de la masse salariale projetée en hausse de 2,3%, soit 0,9 M€, comprend le Glissement Vieillesse Technicité et les évolutions réglementaires (augmentation du SMIC et revalorisation des grilles indiciaires du premier et second grade pour les agents de catégorie C).

Après remboursement de l'annuité de la dette récupérable, **l'épargne nette dégagée s'élève à 4,9 M€.**

Dépenses d'investissement : 11,8 M€

en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	10,68	11,78	10,4%	1,11
Immobilisations incorporelles	0,71	1,08	51,8%	0,37
Immobilisations corporelles et en cours	9,97	10,71	7,4%	0,74
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	0,02	0,00	-100,0%	-0,02
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Dépenses d'investissement (hors dette)	10,69	11,78	10,2%	1,09

L'année 2022 marque le début des travaux du dépôt de collecte de l'Union et la poursuite des travaux construction de l'atelier mécanique de Colomiers. Sur ce dernier, il a été décidé d'implanter une centrale photovoltaïque pour la production d'électricité verte, sa puissance sera d'un peu plus de 100 kWc.

Ces dépenses financent également les équipements nécessaires à la réalisation du service public tels que l'acquisition de camions bennes de collecte, le renouvellement des véhicules et l'acquisition de mobilier urbain pour la collecte sélective.

Financement des dépenses d'investissement 11,8 M€

Outre l'épargne nette, le besoin de financement est couvert par un emprunt d'équilibre de 6,5 M€.

Les subventions sont essentiellement composées d'une subvention de CITEO pour 0,15 M€ et d'une participation au titre des éco-organismes pour 0,23 M€.

en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	4,57	5,33	16,6%	0,76
Epargne nette	4,20	4,90	16,7%	0,70
Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,38	0,43	14,7%	0,06
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	6,12	6,45	5,4%	0,33
Recettes d'investissement	10,69	11,78	10,2%	1,09

Budget annexe GEMAPI

en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers)	0,00	5,99	-	5,99
Produits des services	0,00	0,00	-	0,00
Impôts et taxes	0,00	5,90	-	5,90
Dotations et participations	0,00	0,09	-	0,09
Autres recettes	0,00	0,00	-	0,00
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	2,61	3,95	51,7%	1,35
Charges à caractère général	1,28	1,73	35,4%	0,45
Charges de personnel	0,66	0,81	21,9%	0,15
Autres charges de gestion courante	0,67	0,31	-53,6%	-0,36
Autres charges	0,00	1,11	-	1,11
Epargne de gestion	-2,61	2,04	-	4,65
Charges financières nettes	0,00	0,00	-	0,00
Epargne brute	-2,61	2,04	-	4,65
Taux d'épargne brute	-%	34,1%	-	-
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00	0,00	-	0,00
Epargne nette	-2,61	2,04	-	4,65
Taux d'épargne nette	-%	34,1%	-	-
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	6,09	3,33	-45,3%	-2,76
Dépenses d'équipement	4,66	3,33	-28,4%	-1,32
Immobilisations incorporelles	2,09	1,77	-15,1%	-0,32
Immobilisations corporelles et en cours	2,57	1,56	-39,3%	-1,01
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	1,44	0,00	-100,0%	-1,44
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	1,28	1,29	1,1%	0,01
Dotations, fonds et réserves	0,22	0,26	18,1%	0,04
Subventions d'investissement reçues	1,06	1,04	-2,4%	-0,03
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	-	0,00	-	-

Ce budget retrace les mouvements financiers de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Les actions entreprises dans le cadre de la GEMAPI sont définies ainsi par l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- l'aménagement des bassins versants
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- la défense contre les inondations et contre la mer
- la protection et la restauration des zones humides

Le volet « prévention des inondations » de la GEMAPI est plus particulièrement constitué par les actions de type "aménagement de bassins versants" et défense contre les inondations. Ainsi, le bon entretien des cours d'eau contribue à ce que les conséquences d'une crue ne soient pas aggravées par la présence d'embâcles.

La création de ce budget annexe a entraîné des évolutions et une mise à plat des ressources et des dépenses liées à ces compétences avec en premier lieu la création de la taxe GEMAPI, qui est créée pour financer les missions afférentes à la compétence.

L'épargne nette dégagée est de 2,0 M€, la taxe nouvellement créée a été dimensionnée pour permettre un budget à l'équilibre.

Recettes d'exploitation : 6,0 M€.

La taxe GEMAPI est la principale ressource de fonctionnement. La création de cette taxe a été validée par le conseil de Métropole du 1^{er} avril 2021. Elle permet de financer les actions afférentes à la compétence GEMAPI a été dimensionnée pour équilibrer le budget annexe, son montant évoluera avec la montée en charge des investissements à venir.

Son montant qui est évalué à 5,9 M€ pour 2022 sera réparti entre les différentes taxes locales : CFE, Taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

L'impact annuel sur la fiscalité des ménages est évalué entre 10 € et 25 € en fonction de la taille du logement.

Dépenses d'exploitation (hors frais financiers) : 4,0 M€

Les dépenses de fonctionnement, hors RH, sont affectées essentiellement pour les dotations aux provisions (1,1 M€), à l'entretien des digues (0,8 M€) et des cours d'eau (0,7 M€).

Les charges de personnel (0,8 M€) représentent 21% des dépenses de fonctionnement.

L'épargne nette dégagée s'élève à 2,0 M€.

Dépenses d'investissement : 3,3 M€

Les dépenses d'investissement sont constituées d'une part d'études (1,8 M€), notamment des études opérationnelles avant travaux sur les cours d'eau (le Riou à Blagnac, le Gajéa à Mondonville et Aussone, le Riou Gras à Balma, l'Hersain à Saint Alban...), des études sur les systèmes d'endiguement à Beaupuy, l'Union, Bruguière, Saint Alban et Quint, sur l'implantation de batardeau à Empalot, étude en lien avec le PAPI sur l'Aussonnelle et le bassin versant du Touch.

D'autre part, elles comprennent des travaux (1,6 M€) sur les digues (travaux de confortement du système d'endiguement de Toulouse et Blagnac, mise en place de système de surveillance, travaux sur les réseaux pluviaux des digues). Les travaux sur les cours d'eau seront programmés dans un deuxième temps suivant le résultat des études.

en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Dépenses d'équipement	4,66	3,33	-28,4%	-1,32
Immobilisations incorporelles	2,09	1,77	-15,1%	-0,32
Immobilisations corporelles et en cours	2,57	1,56	-39,3%	-1,01
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Subventions d'investissement versées	1,44	0,00	-100,0%	-1,44
Autres dépenses d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Dépenses d'investissement (hors dette)	6,09	3,33	-45,3%	-2,76

Financement des dépenses d'investissement : 3,3 M€

Ces dépenses d'équipement sont couvertes en grande partie par l'autofinancement (2,0 M€) et par une subvention de la part de l'état dans le cadre du programme d'actions

de préventions des inondations (PAPI) (1,0 M€). Au stade du BP, il n'est pas nécessaire de recourir à un emprunt d'équilibre, le montant de la taxe étant calculé pour permettre l'équilibre de ce budget.

en M€	BP 2021	BP 2022	Evolution (%)	Evolution (M€)
Ressources propres	-1,33	3,33	-350,9%	4,66
Epargne nette	-2,61	2,04	-178,3%	4,65
Dotations, fonds et réserves	0,22	0,26	18,1%	0,04
Subventions d'investissement reçues	1,06	1,04	-2,4%	-0,03
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00	0,00	-	0,00
Emprunt d'équilibre	0,00	0,00	-	0,00
Recettes d'investissement	-1,33	3,33	-350,9%	4,66

Budget annexe ZAC FRANCAZAL

Le site de Francazal d'une emprise de 38 ha, a été cédé par l'Etat à Toulouse Métropole en janvier 2020. Il a pour objectif de devenir un « laboratoire » haut de gamme pour ce qui concerne l'activité aéronautique, le développement des transports du futur et les activités liées d'une part aux mobilités durables et innovantes (drones, véhicules autonomes terrestres et aériens), d'autre part, aux énergies décarbonées (filiales électrique et hydrogène notamment). Les aménagements vont être réalisés en régie directe justifiant l'ouverture d'un budget annexe en 2022. Il s'agit donc du premier exercice de prévision et d'exécution.

en M€	BP 2022
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers)	0,00
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers)	6,22
Charges à caractère général	6,22
Charges de personnel	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00
Autres charges	0,00
Epargne de gestion	-6,22
Charges financières nettes	0,00
Epargne brute	-6,22
Remboursement en capital de la dette (retraité)	0,00
Epargne nette	-6,22
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,00
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	0,00
Emprunt	6,22

L'épargne nette est négative à hauteur de 6,22 M€ du fait du décalage entre les prévisions des premières écritures en 2022 d'acquisition et d'aménagement des terrains et les premières opérations de cession des terrains qui n'interviendront que sur les exercices ultérieurs.

Recettes de fonctionnement : 0 M€

L'exercice 2022 portera les premiers travaux de dépollution et d'aménagement du site. Aucune cession n'est prévue avant les exercices 2023-2024. La section de fonctionnement s'équilibre avec les écritures de stock inhérentes aux budgets d'aménagement.

Dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) : 6,22 M€

Les dépenses de fonctionnement intégreront l'ensemble des dépenses concourant à l'aménagement de la zone (cession et réalisation de travaux).

L'exercice 2022 portera les dépenses suivantes :

- Le rachat des terrains au budget principal : 4,09 M€
- Les premiers travaux de dépollution et d'aménagement du site : 2,00 M€
- Des frais d'études : 0,13 M€

Après remboursement de l'annuité de la dette, **l'épargne nette est projetée à -6,22 M€.**

Dépenses d'investissement

Il n'y a pas de dépenses réelles d'investissement prévues pour l'exercice 2022.

Financement des dépenses d'investissement : 6,22 M€

Pour l'exercice 2022, le budget principal versera au budget annexe une avance remboursable de 6,22 M€. Cette avance, sans frais financiers, sera remboursée quand les ventes permettront de dégager une trésorerie excédentaire et au plus tard à la clôture de la ZAC ou du budget annexe.

en M€	BP 2022
Ressources propres	-6,22
Épargne nette	-6,22
Dotations, fonds et réserves	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00
Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00
Autres recettes d'investissement	0,00
Emprunt	6,22
Avance remboursable du budget principal	6,22
Emprunt d'équilibre	0,00
Recettes d'investissement	0,00

2022

Rapport
du budget primitif



toulouse
métropole